bpifrance | SERVIR L'AVENIR

RAPPORT ANNUEL

Bpifrance Régions

2020

SOMMAIRE

1. MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE 5

2. PÉRIMÈTRE DU GROUPE 6

3. CHIFFRES CLÉS 7

4. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 8

4.1. L'activité 2020 8
4.2. Les faits marquants de l'année 2020 11
4.3. Les perspectives 2021 12
4.4. Le contrôle et la gestion des risques 13
4.5. Les résultats de Bpifrance Régions 21
4.6. Autres informations 22

5. RAPPORT DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 23

5.1. Gouvernance 23
5.2. Mandats exercés par les mandataires sociaux en 2020 24
5.3. Rémunérations des mandataires sociaux 25
5.4. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration 25

6. RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 20 MAI 2021 27

7. RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES 30

8. COMPTES SOCIAUX ET ANNEXE COMPTABLE 31

8.1. Comptes sociaux 31
8.2. Annexe comptable 36

9. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 53

9.1. Rapport sur les comptes annuels 53
9.2. Rapport sur les conventions et engagements réglementés 58

1. MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Au sein de Bpifrance Régions, les Régions et Bpifrance se mobilisent ensemble pour assurer aux entreprises un accès simple et rapide aux financements dont elles ont besoin et contribuer ainsi au développement économique des territoires.

Par le biais de la garantie, nous permettons le financement des projets ou des phases de vie les plus risquées des entreprises. Nous nous engageons ensemble à assurer la performance de ces outils au bénéfice des entreprises.

L'année 2020 a été évidemment marquée par les conséquences économiques de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19. Le déploiement massif, dès le début du 2ème trimestre, de mesures de soutien économique par les pouvoirs publics, notamment le Prêt Garanti par l'Etat (PGE) et les Prêts Rebond dotés par les Régions, a conduit à un moindre recours des entreprises au crédit. Corrélativement, cette situation a induit une forte contraction de la garantie régionale, avec un montant net de risque couvert par les fonds régionaux de garantie de 279 M€, soit une baisse de 17% par rapport à l'année précédente.

La transmission d'entreprises est restée en 2020 la finalité la plus mobilisée dans l'activité des fonds régionaux de garantie (FRG), puisqu'elle a représenté plus de 38% du montant total des interventions.

Malgré le contexte de crise sanitaire, la finalité "création" a également été très sollicitée avec plus de 34 % des interventions, stable par rapport à 2019. Logiquement, la conjoncture très défavorable de 2020 a en revanche entrainé une baisse marquée des projets de développement (- 37 %).

La répartition géographique de l'activité des fonds en 2020 illustre les situations contrastées provoquées par les impacts économiques de la crise sanitaire : si les fonds de plusieurs Régions ont connu une baisse des montants d'intervention (Nouvelle-Aquitaine, Sud-PACA, Bretagne, Grand-Est, Ile-De-France …), sur certains territoires, les fonds régionaux de garantie ont été fortement mobilisés (Pays de la Loire, Centre-Val-de-Loire, Hauts de France, Occitanie).
La part du FRG Ile-de-France demeure prédominante (51%) dans la production globale de Bpifrance Régions, toutefois en légère contraction par rapport à 2019 (52%).

Il convient de souligner par ailleurs l'exceptionnelle mobilisation des Régions pour la mise en place des Prêts Rebond, dont les dotations régionales ont permis de mettre à disposition de plus de 13 000 entreprises de leurs territoires plus de 850 M€ de prêts de trésorerie en 9 mois. Ce dispositif a donc joué pour les TPE-PME un rôle complémentaire de celui des outils contracycliques classiques que constituent les FRG.

Pour 2021, l'activité des fonds régionaux de garantie est anticipée à la hausse, sous l'effet du plan de relance, qui devrait susciter un fort besoin de garantie bancaire.

Marie ADELINE-PEIX
Présidente du Conseil d'Administration

2. PÉRIMÈTRE DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2020

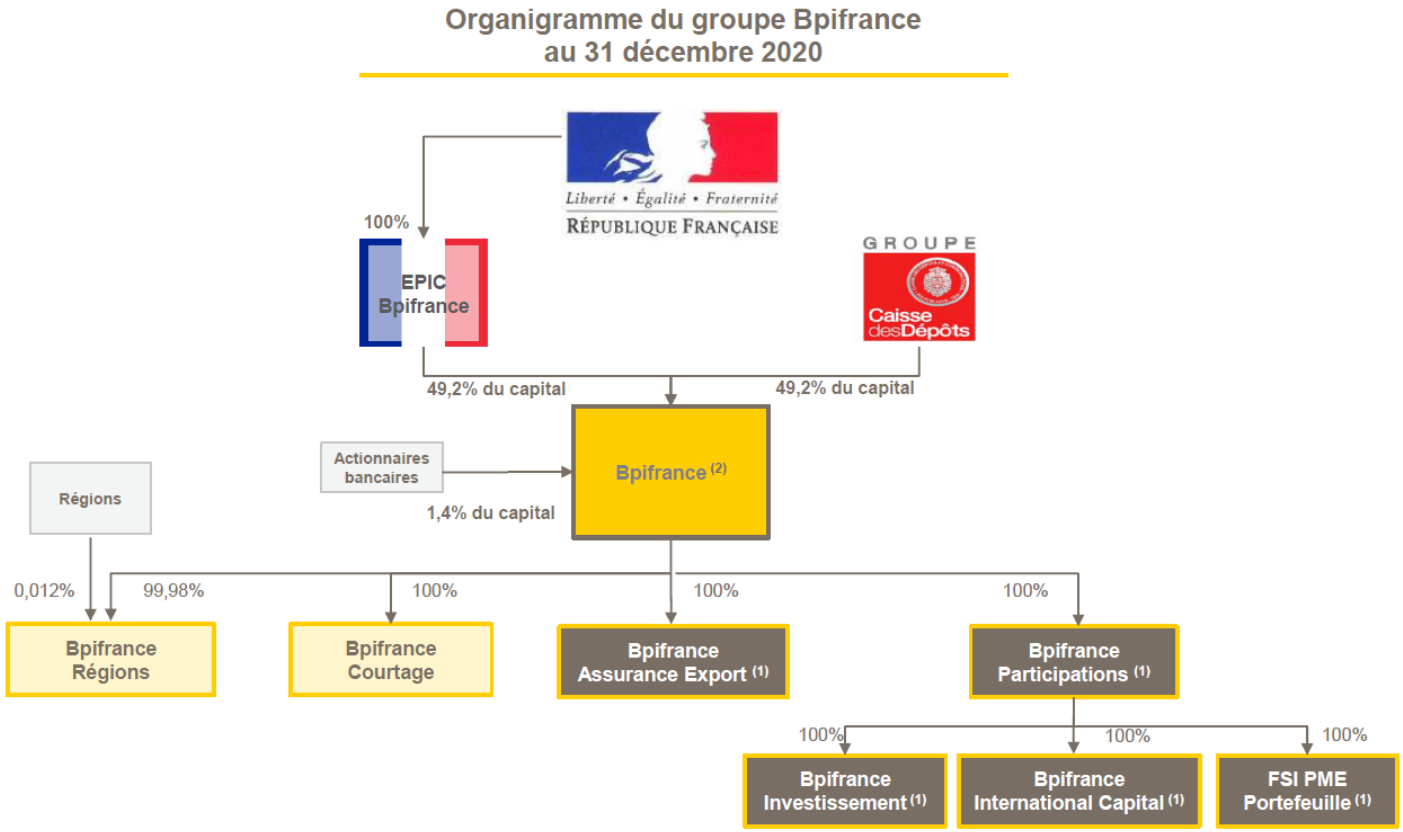

(1) Filiales contrôlées par Bpifrance (anciennement Bpifrance Financement) depuis la fusion avec Bpifrance SA en date du 18 décembre 2020
(2) Bpifrance détient 0,2% de son capital

3. CHIFFRES CLÉS

(en M€)

ACTIVITÉ	2019	2020	Evolution en %
Montant des concours garantis	**1 389**	**1 081**	**-22,18%**
Création	482	376	-22,10%
Transmission	519	417	-19,76%
Développement	302	189	-37,22%
Renforcement de la trésorerie	86	99	15,55%
Répartition par type d'interventions garanties	**1 389**	**1 081**	**-22,18%**
Crédits bancaires	1 389	1 081	-22,18%
Fonds propres	0	0	-
Court terme	0	0	-
Nombre de concours garantis	**3 323**	**2 947**	**-11,32%**
Montant net des risques couverts	**336**	**279**	**-17,08%**
Encours total de risque au 31 décembre	**1 009**	**1 017**	**0,80%**

(En K€)

COMPTES SOCIAUX	2019	2020
Actifs gérés en placements financiers	679 008	682 810
Total bilan	713 543	732 177
Fonds de garantie	553 333	560 666
Produit net bancaire	6 482	6 688
Résultat brut d'exploitation	4 084	4 324
Bénéfice net	2 808	3 089
Capitaux propres	29 656	32 746

4. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

4.1. L'activité 2020

4.1.1. Les Fonds Régionaux de Garantie (FRG)

Au 31 décembre 2020, depuis sa création, Bpifrance Régions s'est vu confier par conventions, au titre des Fonds Régionaux de Garantie (FRG), 540 millions € de dotations régionales (yc les contributions au fonds d'assurance) qui ont permis de garantir plus de 12,9 milliards € de crédits aux TPE et PME.

Dans le contexte de crise sanitaire, le niveau global de l'activité des fonds régionaux de garantie connaît en 2020 une forte contraction par rapport à 2019, avec un montant net de risque couvert de 279 M€ (contre 336 M€ l'année précédente), soit une baisse de 17%. Au 31 décembre 2020, l'encours total de risque atteint 1 017 M€, enregistrant une croissance de 0,8%.

- **Situation des fonds de garantie**

En 2020, le montant des concours garantis par les FRG s'élève à 1 081 M€ contre 1 389 M€ en 2019, soit une baisse de 22 %. Cette baisse d'activité s'explique par les mesures prises dès le 2ème trimestre par les pouvoirs publics pour répondre à la crise sanitaire, avec notamment la mise en place du Prêt Garanti par l'Etat et des Prêts Rebond dotés par les Régions. Dans une moindre mesure, le nombre de concours garantis baisse de 11,3 % avec un volume de 2 947 projets accompagnés (contre 3 323 en 2019).

(en M€)	2019	%	2020	%
Création	482	**34,7%**	376	**34,8%**
Transmission	519	**37,4%**	417	**38,5%**
Développement	302	**21,7%**	189	**17,5%**
Trésorerie	86	**6,2%**	99	**9,2%**
Total	**1 389**	100,00%	**1 081**	100,00%

Répartition de l'activité 2020 des Fonds Régionaux de Garantie par finalité

Avec 417 M€ de montant d'interventions, la transmission d'entreprises demeure en 2020 la finalité la plus mobilisée dans l'activité des Fonds Régionaux de Garantie, puisqu'elle représente plus de 38% du montant total des interventions.

Malgré le contexte de crise sanitaire, la finalité création demeure également très soutenue avec 34,8% des interventions, stable par rapport à 2019. Logiquement, la conjoncture très défavorable de 2020 a en revanche entrainé une baisse marquée des projets de développement (- 37%) dont le montant des concours garantis s'élève à 189 M€ contre 302 M€ en 2019.

Pour les mêmes raisons, on observe une hausse du soutien aux projets de renforcement de trésorerie (+15%).

- **Répartition des concours garantis par secteur d'activité**

	2019		2020	
	Fonds régionaux en %	Fonds nationaux en %	Fonds régionaux en %	Fonds nationaux en %
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	17,76	21,09	17,34	20,14
Construction	6,22	7,06	8,97	6,49
Commerce de gros et de détail - Transports	19,71	23,16	22,78	23,8
Services aux entreprises	14,46	13,54	16,7	19,27
Services à la personne et autres secteurs	21,22	21,32	21,27	23,68
Tourisme	20,63	13,83	12,94	6,63

Répartition de l'activité 2020 des Fonds Régionaux de Garantie par secteur d'activité

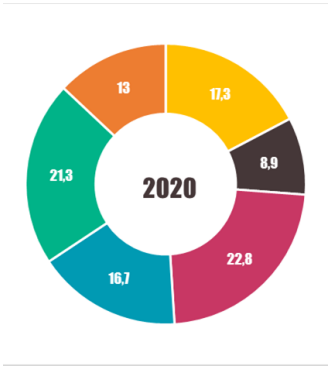

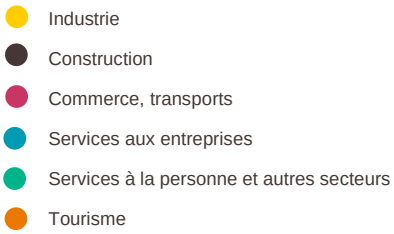

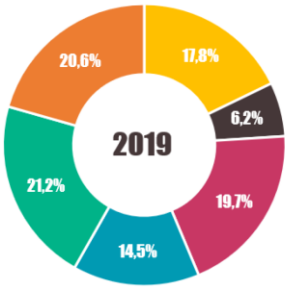

La répartition des secteurs d'activité représentés dans les interventions des fonds nationaux et des fonds régionaux demeure relativement stable, avec toutefois une baisse de plus de 7% pour le secteur du Tourisme, fortement impacté par la crise.
On observe une légère croissance du secteur du commerce et des transports, ainsi que la progression, plus nette, du secteur des services aux entreprises, qui représente en 2020 près de 17 % des montants d'interventions des fonds régionaux.

L'activité des Fonds Régionaux de Garantie en 2020 *

Fonds de Garantie	2019				2020			
	Nombre de bénéficiaires	Nombre de concours (1)	Montant d'intervention (1	Montant garanti	Nombre de bénéficiaires	Nombre de concours (1)	Montant d'intervention (1	Montant garanti
Région Auvergne Rhône - Alpes	225	250	19 919 425	57 973 500	177	186	15 261348	44 948 481
Région Bourgogne-Franche-Comté	69	82	8 802 927	35 262 310	42	57	4 737 332	19 836 682
Région Bretagne	71	104	9 027 650	35 710 000	42	66	5 899 494	23 776 311
Région Centre	18	27	2 979 877	10 993 012	20	28	3 273 176	11847 645
Région Corse								
Région Grand-Est	77	97	10 840 358	46 936 964	48	53	7 396 587	48 154 157
Région Haut-de-France	156	198	26 974 744	125 559 859	162	239	28 851839	119 496 560
Région Ile de France	1442	1742	176 546 868	749 784 663	1434	1601	142 220 841	543 579 404
Région Normandie	85	120	10 835 889	47 722 077	92	177	17 226 168	65 052 613
Région Nouvelle Aquitaine	169	199	25 735 146	120 911036	74	99	12 768 192	55 753 090
Région Occitanie	78	104	10 412 484	49 032 328	78	92	11339 527	50 140 975
Région PACA	141	336	27 585 855	84 052 728	111	266	20 473 612	58 776 034
Région Pays de la Loire	62	64	6 565 435	25 494 698	69	83	9 350 074	39 923 832
Total	**2 593**	**3 323**	**336 226 659**	**1 389 433 174**	**2 349**	**2 947**	**278 798 189**	**1 081 285 783**

(*) Hors FEDER lorsque la garantie FEDER n'est pas octroyée seule

La répartition géographique de l'activité des fonds en 2020 illustre les situations contrastées provoquées par les impacts économiques de la crise sanitaire : si les fonds de plusieurs Régions ont connu une baisse des montants d'intervention (Nouvelle-Aquitaine, PACA, Bretagne, Grand-Est, IDF …), sur certains territoires, les fonds régionaux de garantie ont été fortement mobilisés (Pays de la Loire, Centre-Val-de-Loire, Hauts de France, Occitanie).

Ces situations s'expliquent notamment par la mise en place de dispositifs de réponse à la crise, dont certains incluent une garantie spécifique (Prêts Garantis par l'Etat, Prêts Rebond dotés par les Régions …). Il convient de souligner à cet égard l'exceptionnelle mobilisation des Régions pour la mise en place des Prêts Rebond, dont les dotations régionales ont permis une activité de plus de 850 M€ en 9 mois. Ce dispositif a donc joué pour les TPE-PME un rôle complémentaire de celui des outils contracycliques classiques que constituent les fonds régionaux de garantie.

La part du FRG Ile-de-France demeure prédominante (51%) dans la production globale, en légère contraction par rapport à 2019 (52%).

4.1.2. Les Fonds Régionaux d'Innovation (FRI)

Fonds de Garantie	2019			2020		
	Nombre de bénéficiaires	Nombre de dossiers	Montant des accords	Nombre de bénéficiaires	Nombre de dossiers	Montant des accords
Région Auvergne Rhône - Alpes	44	48	5 728	48	59	6 884
Région Bourgogne-Franche-Comté	105	119	7 640	111	130	8 696
Région Bretagne	19	20	1 412	41	42	2 926
Région Centre	13	15	1 834	10	12	2 344
Région Corse				4	4	397
Région DROM	16	18	1 576	12	12	1 149
Région Grand-Est	68	73	10 344	70	80	10 827
Région Haut-de-France	140	186	13 553	137	195	11 618
Région Ile de France	422	538	33 154	404	481	31 433
Région Normandie	40	42	3 105	46	47	4 888
Région Nouvelle Aquitaine	19	21	2 477	7	7	1 282
Région Occitanie	61	67	6 596	36	39	5 388
Région PACA	68	71	7 367	41	45	6 728
Région Pays de la Loire	136	146	5 202	186	193	3 876
Total	**1 151**	**1 364**	**99 988**	**1 153**	**1 346**	**98 436**

4.2. Les faits marquants de l'année 2020

- **Déploiement des Fonds Régionaux de Garantie FEDER Normandie et Hauts-de-France**

Le Fonds Régional de Garantie FEDER permet de garantir gratuitement en perte finale jusqu'à 70% des financements bancaires à moyen-terme accordés aux TPE/PME et sur tous les programmes éligibles à la garantie de Bpifrance entrant dans les finalités création, transmission, développement et renforcement de la trésorerie.

Cette garantie gratuite mobilise conjointement les ressources en provenance du FEDER et celles de la Région.

En 2020, 2 nouveaux Fonds Régionaux de Garantie FEDER ont été déployés avec les Régions Normandie et Hauts-de-France.

- **Baisse de l'activité des Fonds Régionaux de Garantie liée à la crise "COVID°19"**

L'année 2020, marquée par les impacts économiques de la crise "COVID 19", voit une baisse globale de l'activité des Fonds Régionaux de garantie, même si certains fonds ont connu une croissance d'activité. Cette baisse se constate tant en nombre de concours garantis (- 11%) qu'en montants de concours garantis (- 22%) qui atteignent 1 081 M€. 2 947 concours ont été garantis sur l'année, correspondant à 2 349 entreprises.

- **Mesure « COVID 19» : hausse de la quotité de garantie maximum à 80%**

Dans le contexte de crise sanitaire liée à l'épidémie du COVID-19, Bpifrance, en partenariat avec les Régions, a mis en place un certain nombre de mesures exceptionnelles pour répondre notamment aux besoins de trésorerie des entreprises impactées par les conséquences de cette crise.

A l'instar de ce qui avait été initié pour répondre aux impacts des mouvements sociaux des "gilets jaunes" en Occitanie et Centre Val-de-Loire notamment, la plupart des Régions ont souhaité l'augmentation de la quotité de garantie à 80% (contre 70%) de leur fonds régional de garantie au titre de la finalité renforcement de trésorerie.

- **Désignation d'une nouvelle représentante de la Région Bretagne au Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration de Bpifrance Régions compte parmi ses administrateurs, 5 Régions (Bretagne, Ile-de-France, Grand Est, Occitanie et Hauts-de-France). Chaque Région désigne son représentant permanent (élu régional), pour siéger au sein de cette instance.

En 2020, la Région Bretagne a désigné Mme Laurence FORTIN en remplacement de M. Martin MEYRIER. Mme Laurence FORTIN est vice-présidente de la Région Bretagne en charge de l'aménagement territorial, l'économie, l'innovation, l'artisanat et des TPE.

4.3. Les perspectives 2021

L'activité prévisionnelle des Fonds Régionaux de Garantie (y compris FEDER) est fixée à 380 millions € pour 2021, en hausse de 36% par rapport aux réalisations de l'année 2020 (278 millions €), dont :

- 323 M€ au titre des Fonds Régionaux de Garantie (hors FEDER) dans la perspective d'une reprise dynamique de l'activité des fonds, comme il est fréquent de le constater en sortie de crise,
- 57 M€ au titre des Fonds Régionaux de Garantie FEDER (garantie gratuite) dans l'hypothèse de la poursuite de l'activité des FRG FEDER Sud PACA, Guadeloupe, Normandie et Hauts-de-France.

Selon l'usage, un point sera effectué avec chaque Région, afin d'établir un bilan des actions engagées et d'identifier les priorités futures.

4.4. Le contrôle et la gestion des risques

Bpifrance Régions bénéficie, pour l'ensemble de ses activités, des prestations fournies par sa maison mère, Bpifrance Financement, ou la maison mère du groupe, Bpifrance SA, qu'il s'agisse de ses activités d'établissement financier spécialisé ou des fonctions support et de contrôle nécessaires à sa gestion courante.

L'ACPR a notifié à Bpifrance Régions le 16 février 2016 ses accords pour le nouvel agrément de Société de Financement. La BCE a entériné cette décision le 25 mai 2016 et a retiré l'agrément d'Etablissement de crédit de Bpifrance Régions à compter de la date de notification de sa décision. De ce fait, en tant que société de financement, Bpifrance Régions est soumise à l'ensemble des dispositions du code monétaire et financier ainsi qu'à l'arrêté du 11 septembre 2015, relatif au régime prudentiel des sociétés de financement.

En outre, le dispositif de Mécanisme de Supervision Unique (MSU) par la Banque Centrale Européenne (BCE) s'applique sur une base consolidée au groupe Bpifrance, et en particulier à Bpifrance Financement depuis le 4 novembre 2014.

Ainsi, l'établissement de crédit Bpifrance Financement est directement supervisé par la BCE, en coordination avec l'ACPR, laquelle conservant en outre la supervision directe de ce qui concerne notamment les agréments réglementaires et la Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme.

Concernant le ratio de solvabilité réglementaire, Bpifrance Régions dispose, de la part du régulateur, d'exemptions (sur base sociale) sur les exigences en fonds propres, le levier, les grands risques (Article 7 du CRR) et la liquidité (LCR, NSFR), à l'exception du coefficient de liquidité calculé et déclaré à l'ACPR conformément à la réglementation française. En effet, conformément à l'article 7 (1) du règlement européen (UE) n°575/2013, Bpifrance Financement apporte à sa filiale Bpifrance Régions son soutien assurant sa solvabilité et sa liquidité globale. Bpifrance Régions est par ailleurs intégré globalement dans le périmètre de consolidation comptable et prudentiel de Bpifrance Financement.

L'organisation et le fonctionnement du contrôle interne de Bpifrance Financement

Le dispositif de contrôle interne du groupe Bpifrance s'articule autour d'un ensemble de moyens, de procédures, de fonctions et d'actions adaptés aux caractéristiques du groupe et de chacune de ses filiales.

Ce dispositif, qui contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des traitements et à l'utilisation efficiente des ressources de Bpifrance, permet de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs auxquels l'établissement doit faire face, qu'ils soient de crédit, de marché, opérationnels, financiers ou de conformité.

Sa définition, sa mise en œuvre et sa surveillance sont de la responsabilité de la direction générale, sous la supervision du conseil d'administration.

Le dispositif de contrôle interne de Bpifrance s'appuie notamment sur trois Directions :

- La **Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent (DCCP**), en charge du dispositif de conformité et de contrôle permanent.

  Cette direction pilote les procédures, systèmes et contrôles mis en œuvre par l'établissement pour garantir la conformité de ses opérations, aux lois, règlements et règles de place en matière de règlementation bancaire et financière. Elle est en charge en particulier de la mise en place de dispositifs en matière de Lutte contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (LCBFT) et de lutte contre la corruption.

  Directement rattaché hiérarchiquement au Directeur général de Bpifrance, le directeur de la DCCP rend compte tous les trimestres au conseil d'administration via notamment le Comité des risques de Bpifrance (Comité spécialisé du Conseil d'administration).
  Participant au comité interne de gestion des risques, la DCCP rend compte également à la Direction générale de Bpifrance en animant en outre le comité de contrôle interne groupe dédié aux échanges en matière de contrôle interne (contrôle permanent et contrôle périodique) et conformité.

- Depuis janvier 2016, la fonction Gestion des Risques au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014 susnommé, est placée sous la responsabilité de la **Direction des Risques (DR)**, et dont l'organisation repose sur :

  - une surveillance des risques au niveau consolidé de tous les risques significatifs auxquels la filiale

Bpifrance Régions doit faire face à savoir :

- Le risque de crédit et de contrepartie : il représente la perte potentielle, matérialisée par la diminution de la valeur d'un actif ou par le défaut de paiement, que Bpifrance Financement peut subir du fait de la détérioration de la solvabilité d'une contrepartie. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché (risque de remplacement).

- Le risque opérationnel : il représente le risque d'impact financier ou non financier découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus internes, du personnel ou des systèmes, ou encore de facteurs exogènes.
- Les risques de bilan - ou risques ALM[1] (risques financiers) : ils comprennent les risques de taux, les risques de liquidité et les risques de change.

- une coordination de tous les dispositifs qui interviennent dans la mesure des risques ;

- un Comité de Gestion des Risques (CGR), qui assure le suivi et le pilotage des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques du Groupe Bpifrance et de ses filiales.

  Le CGR est composé des Dirigeants Effectifs de Bpifrance, des directions contribuant à la mesure, la surveillance et à la maîtrise des risques ainsi que de fonctions indépendantes des unités opérationnelles. Il peut, si nécessaire, associer à ses travaux toute autre fonction de Bpifrance ou toute compétence externe. Il est présidé par le Directeur général de Bpifrance ou, en son absence, par l'un des Dirigeants Effectifs. Il se réunit selon une fréquence trimestrielle ou à titre exceptionnel, si des circonstances le justifient. Il exerce

  une surveillance sur l'ensemble des risques du Groupe Bpifrance, qu'ils soient portés par Bpifrance ou ses filiales directes ou de second rang. Celles agréées en qualité d'établissement de crédit ou de société de gestion de portefeuille font l'objet d'un suivi spécifique. Les filiales ou les participations n'ayant pas le statut d'établissement de crédit ou de société de gestion de portefeuille entrent dans le champ du CRG lorsqu'elles peuvent exposer Bpifrance ou des sociétés du Groupe à des risques significatifs. Ces derniers font alors l'objet d'un suivi de leur évolution et d'un examen des dispositifs de maîtrise mis en œuvre par ces sociétés ou le Groupe.

- Un dispositif de contrôle périodique, assuré par **l'Inspection Générale - Audit de Bpifrance (IGA),** couvre l'ensemble des activités et des sociétés du Groupe Bpifrance, filiales comprises.
  S'inscrivant dans le cadre de la Charte d'audit, l'IGA a pour fonction d'identifier les grandes zones de risques et de proposer la mise en œuvre de plans de remédiation grâce aux recommandations qu'elle formule et dont elle accompagne la mise en œuvre.

  Sans participer à la gestion du dispositif de contrôle interne, elle en suit le déploiement et participe à la maîtrise des risques au travers des missions d'audit conduites.

  L'IGA coordonne également toutes les missions réalisées par les Corps de contrôle externe.

- Le **conseil d'administration** de Bpifrance Financement exerce sa surveillance du dispositif de contrôle interne notamment à travers les instances de gouvernance suivantes : d'une part le **comité d'audit**, en charge de revoir les comptes de Bpifrance Financement et, d'autre part, le **comité des risques** qui veille à la surveillance et la maîtrise de l'ensemble des risques auxquels l'établissement peut être exposé.

Le Contrôle Permanent

Le contrôle permanent de premier niveau désigne l'ensemble des contrôles opérationnels réalisés par l'ensemble des directions opérationnelles de Bpifrance. Le contrôle permanent de premier niveau constitue le socle indispensable et essentiel du dispositif de contrôle. Ainsi, chaque collaborateur, dans le cadre de l'autocontrôle, participe au dispositif de contrôle permanent de premier niveau de Bpifrance, en s'appuyant sur des contrôles intégrés aux procédures opérationnelles et sur des contrôles automatisés dans le traitement continu des opérations.

---

[1] *Suivis par la Direction financière*

Chaque responsable hiérarchique, responsable de l'ensemble des risques liés au périmètre dont il a la charge, doit s'assurer du respect des procédures par ses collaborateurs. En fonction de l'évolution de l'activité, de la réglementation, des normes professionnelles ou des processus de traitement, il fait évoluer ces procédures en y intégrant de nouveaux contrôles adaptés. Si besoin et autant que nécessaire, ces contrôles de premier niveau sont définis en collaboration avec la DCCP qui vient en appui des métiers dans la définition de ces contrôles essentiels.

Les contrôles de premier niveau permettent notamment de s'assurer :

- du respect des procédures de traitement de l'ensemble des opérations et le cas échéant des règlements des fonds de l'ensemble des opérations et de leur conformité ;
- de la justification des opérations enregistrées dans les systèmes de gestion et in fine dans la comptabilité de Bpifrance.

Ces contrôles sont définis dans les processus opérationnels comme des points obligatoires dans le cadre normal des opérations.

Le contrôle permanent de deuxième niveau est exercé par une fonction indépendante des fonctions opérationnelles, la DCCP.

Ainsi, la DCCP réalise des contrôles de second niveau (a posteriori) qui couvrent l'ensemble des processus métiers clefs de Bpifrance afin de s'assurer en particulier du correct respect des procédures et instructions internes applicables (sur la base d'échantillons d'opérations) ;

L'ensemble des contrôles permanents mis en œuvre par la DCCP sont définis dans un plan de contrôle annuel. Ce plan de contrôle annuel, articulé autour des différents processus métier clefs de Bpifrance, définit, selon une approche par les risques, les différents contrôles à effectuer sur l'année et leur fréquence. Il est établi en collaboration avec les directions opérationnelles contrôlées. Ce plan est validé par la direction générale de Bpifrance en comité de contrôle interne groupe et par le Comité des risques (émanation du Conseil d'administration) puis mis en œuvre par la DCCP.

Il fait l'objet d'un suivi trimestriel formalisé. Ce suivi met en évidence l'évolution des résultats des évaluations régulières réalisées par les équipes de contrôle permanent et le cas échéant, permet d'alerter la gouvernance sur les zones de risques relevées et les plans d'actions définis pour y remédier.

- La DCCP est en charge de la fonction conformité

A ce titre, elle établit et pilote la politique de conformité, document fondateur en la matière. Elle exerce ainsi un vrai rôle de conseil auprès des opérationnels, généralement en amont des opérations : elle est consultée en matière de gestion des conflits d'intérêts, en matière de partage d'informations ; elle délivre en outre des avis de conformité en matière de nouveaux produits, services ou activités ; joue un rôle clef en matière de droit d'alerte, de protection de données personnelles ou lorsque des activités dites essentielles sont externalisées.

Elle est le garant de la mise en place de règles internes relatives à l'éthique et la déontologie.

Elle pilote le dispositif en matière de LCB-FT, de lutte contre la fraude, contre la corruption et s'assure du respect des règles en matière d'embargos. A ce titre, elle intervient dans les définitions des dispositifs et dans l'analyse des opérations/situations au cas par cas.

La DCCP pilote également la réalisation et la mise à jour par les métiers des cartographies de risques opérationnels et de risques de non-conformité inhérents à l'ensemble des activités du groupe Bpifrance ; elle est, en outre, en charge du dispositif de déclaration et de suivi des incidents de risques opérationnels et de non-conformité.
Il convient également de noter que le Data Protection Officer (DPO), qui pilote la mise en conformité au RGPD, fait partie de la DCCP.

Enfin, elle est l'interlocuteur privilégié de l'AMF et, des autres régulateurs dès lors qu'il s'agit de (i) lutte contre la corruption, (ii) lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, (iii) risques opérationnels et (iv) protection des données à caractère personnel.

Le Contrôle Périodique

Le contrôle périodique, tel que prévu à l'Article 17 de l'arrêté du 3 novembre 2014, est assuré par l'Inspection Générale - Audit de Bpifrance (IGA), qui couvre l'ensemble des activités et des sociétés du Groupe Bpifrance, filiales comprises.

L'IGA est la troisième ligne de défense, en charge de l'évaluation des risques et du contrôle du dispositif de contrôle interne de premier niveau (exercé par les activités opérationnelles) et de second niveau (assuré par la DCCP et la Direction des Risques). Le fonctionnement de l'IGA s'inscrit dans le cadre d'une charte d'audit, mise à jour en mars 2021 et validée par le conseil d'administration de Bpifrance SA.
Au travers de ses missions, inscrites dans les plans annuels d'audit, l'IGA formule des recommandations visant à améliorer les dispositifs de contrôle interne et de maîtrise des risques, et en assure le suivi. Le portefeuille de recommandations est géré grâce à un outil dédié qui permet, via un Workflow intégrant les audités, le suivi de leur mise en œuvre et la production de reportings détaillés.

L'IGA est également l'interlocuteur privilégié des contrôleurs et superviseurs externes dans le cadre de leurs missions de contrôle et d'inspection, et assure le suivi des recommandations afférentes.

L'ensemble de l'équipe, composée au 31/12/2020 de l'Inspectrice générale (Directrice de l'IGA), de son adjointe, Directrice de l'Audit interne, d'une assistante, d'un responsable des opérations (en charge des outils d'audit) et de 17 auditeurs et chefs de mission, est localisé au Siège à Maisons-Alfort. En fonction des sujets de mission, l'équipe organise ses déplacements dans les Directions régionales et autres locaux parisiens.

L'Inspectrice Générale reporte à Nicolas Dufourcq, Directeur Général de Bpifrance. Elle rend également compte au Comité Exécutif du Groupe Bpifrance et aux Comités d'Audit et des Risques de Bpifrance Financement de la réalisation du plan d'audit, des conclusions des missions réalisées et de la mise en œuvre des recommandations.

L'année 2020 a été marquée par la nomination d'une nouvelle Inspectrice Générale, en poste depuis le 29/06/2020. Avant son arrivée, et depuis le départ du précédent Inspecteur Général en septembre 2019, l'intérim de la fonction a été assuré par la Directrice de l'Audit interne.

En 2020 et dans le cadre du plan d'audit, l'IGA a réalisé 36 missions d'audit sur les périmètres de Bpifrance Financement (dont une mission dédiée à Bpifrance Régions), sur les Directions supports et sur les activités transverses au Groupe avec pour objectifs d'analyser l'ensemble des risques portés et d'apprécier la solidité des dispositifs de maîtrise des risques associés.

Activités Financement	**Activités supports / thématiques transverses**
Le Crédit-Bail	Transformation digitale
Gestion et suivi des participations minoritaires	Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité (PUPA)
Processus de valorisation des immeubles	Gestion des commissaires aux comptes & missions associées Groupe
Dispositif de gestion et de valorisation des suretés	Evaluation de l'adéquation des liquidités vs capital interne (ILAAP)
Bpifrance Régions	Evaluation de l'adéquation des fonds propres et du capital interne (ICAAP)
Les Directions de Réseaux	Eléments de gestion des risques (RAF, RAS)
Bpifrance Courtage	Licences informatiques
Audit du modèle de notation expert	Gestion des opérations structurées
	Titrisation auto retenue
	Relations internationales - déplacements internationaux des collaborateurs
	Communication interne et externe (et réseaux sociaux)

	Gestion des risques de Taux d'intérêt - IRRBB
	Gestion des données Groupe
	Politique d'émission
	Gestion de la fonction Fiscalité Groupe
	Conformité Processus nouveaux produits
	Gestion des relations sociales Groupe
	Gouvernance et politique des risques
	Gestion des PSEE
	Les dispositifs CLOUD Bpifrance
	Gestion des achats et Sourcing fournisseurs Groupe
	Mobilisation de créances à la Banque de France
	Politique de rémunération Groupe : conformité règlementaire
	Gouvernance du système d'information & gestion des projets SI Groupe
	Règlement RGPD Groupe : dispositif et mise en œuvre
	Sécurité informatique Groupe
	Plan de Rétablissement
	LCB-FT

La synthèse annuelle sur l'évolution du dispositif

Le rapport sur le contrôle interne, la mesure et la surveillance des risques, de Bpifrance est soumis chaque année au Comité des risques et au Conseil d'administration pour validation. Il est ensuite transmis à l'ACPR comme l'exige la réglementation.

Les principales évolutions du dispositif de contrôle interne y sont retracées, qu'il s'agisse des risques de crédit, de marché, de ceux relatifs à l'établissement des comptes ou aux risques opérationnels (y compris en matière de sécurité des systèmes d'information).
Le dispositif de Lutte Contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) fait l'objet depuis 2019 d'un rapport dédié au sujet, rapport également validé par le Conseil d'administration et transmis à l'ACPR.

En 2020, la DCCP a continué d'œuvrer au renforcement du dispositif en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, notamment à la suite du contrôle ACPR de 2018. Ainsi, l'ensemble des points qui avaient été identifiés par l'ACPR ont fait l'objet de remédiation (un seul restant encore ouvert à date, dont l'échéance est pour avril 2021). Ces actions se sont également traduites par une amélioration des fonctionnalités des outils de monitoring.

En matière de conformité, la DCCP a accompagné le lancement de plusieurs plateformes digitales de distribution de prêts notamment sur les sujets de lutte contre la fraude, gestion des données à caractère personnel dans le respect du RGPD et d'identification à distance dans le cadre du KYC.

Parmi les autres chantiers structurants en cours, il peut être souligné que la DCCP a travaillé (i) à la mise en conformité en cours des activités externalisées conformément aux guidelines de l'EBA et (ii) à la mise en œuvre des diligences nécessaires pour se conformer à la Directive de Distribution d'Assurances.
Enfin, Bpifrance a obtenu le renouvellement de la certification à la norme ISO 37001 concernant son dispositif de lutte contre la corruption, dispositif piloté par la DCCP.

En outre, la DCCP a renforcé son organisation en matière de gestion des risques opérationnels en créant en son sein une Direction dédiée, notamment à la suite des constats de la mission 2019 sur le risque opérationnel de la BCE.

D'autre part, au titre de sa fonction de contrôle permanent de 2e niveau, la DCCP a continué de renforcer ses actions traduisant la volonté d'une meilleure maitrise des risques et d'une couverture plus complète des activités et processus opérationnels.
Ainsi, les contrôles permanents de 2e niveau ont porté notamment sur le respect des procédures (éligibilité, instruction, pouvoirs, délégations, formalisation des contrôles permanent de 1er niveau, …), la gestion et la conformité des opérations de crédit, les opérations d'enregistrement comptable, la qualité des données, la sécurité ou la confidentialité de plusieurs processus de gestion ou de traitements informatiques.

En parallèle, la DCCP a travaillé à la mise en place d'un outil à venir centralisant les contrôles de premier niveau notamment ceux effectués par le Réseau de la banque.

Les perspectives 2021

Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent

En 2021, les principaux sujets structurants en matière de conformité seront la refonte du processus encadrant les offres et sa digitalisation ainsi que l'accompagnement du chantier Archivage pilotée par la Direction Digitale.
En matière de contrôle permanent, le projet phare consistera aux travaux visant à doter Bpifrance d'un outil centralisant les contrôles de premier niveau de l'ensemble de ses métiers.
Concernant la gestion du risque opérationnel, cette année sera marquée par le déploiement du nouvel outil de GRC de cartographie des risques opérationnels et de gestion des incidents. Les métiers prendront une part bien plus active dans ces activités avec l'assistance de la DCCP. La DCCP accompagnera ainsi les référents risques opérationnels de ces directions dans leur prise en main de l'outil.
Enfin, des actions visant à promouvoir la culture du contrôle interne et de conformité sont prévues avec une refonte du dispositif de formation pour s'assurer de la sensibilisation/formation notamment à la règlementation de l'ensemble des collaborateurs de Bpifrance.

Inspection Générale – Audit

Le plan d'audit 2021 validé par le Conseil d'Administration de Bpifrance en décembre 2020, a été établi sur la base d'une approche par les risques et s'est construit autour de 3 grands axes :

- Les nouveaux risques et les nouvelles activités liés au contexte sanitaire et économique sont pris en compte dans le plan ;
- Les éclairages amenés par les membres du COMEX, les administrateurs et les conclusions des précédentes missions d'audit alimentent ce plan ;
- Les nouvelles cartographies des risques (opérationnels et financiers) seront intégrées fin 2021 afin de démontrer la couverture des processus et des risques par le Plan d'Audit triennal.

Le plan d'audit 2021 comprend 31 missions pour l'ensemble du Groupe Bpifrance. Il est à noter que cette année, il n'y a pas eu de projection de plan triennal. En effet, une des principales actions projetées sur 2021 au regard de la construction du plan d'audit est l'articulation avec les cartographies des risques financiers et opérationnels du Groupe, de façon à démontrer la pertinence de l'approche par les risques et l'effectivité de la couverture des process et des risques à 3 ans. Sur ces bases, une projection des plans d'audit 2022 et 2023 sera établie sur le deuxième semestre 2021.
Enfin, un autre projet structurant de l'année 2021 porte sur le remplacement de l'outil de suivi des recommandations, pour aller vers une solution plus flexible en matière de suivi et de reporting.

• Le contrôle interne et la maîtrise des risques de Bpifrance Régions

Pour le contrôle interne et la maîtrise des risques inhérents à ses activités, Bpifrance Régions bénéficie de l'ensemble des dispositifs mis en place par sa maison mère, Bpifrance Financement. C'est-à-dire que le suivi des risques de Bpifrance Régions s'opère au niveau consolidé.

Les risques

La surveillance des risques mise en place par Bpifrance Financement, pour ses activités et celles de sa filiale, est effectuée à quatre niveaux distincts :

- Sur proposition de la Direction des Engagements, la Direction Générale, dans le cadre de la politique de risque des opérations envers la clientèle, définit une politique d'octroi de la garantie. Celle-ci est régulièrement actualisée, en détaillant notamment les délégations de décision confiées aux échelons régionaux.

  L'Outil d'Aide à la Décision (OAD) attribue, sur ce segment, deux notes : celle de la contrepartie et celle du projet, qui mesure l'impact de l'investissement sur la contrepartie. Il assure également une gestion informatisée de l'ensemble de ces notations.

- La Direction des Risques, qui a la charge de l'estimation de la gestion du capital réglementaire et économique, calcule et met à jour le potentiel d'engagements permis par les dotations annuelles reçues des pouvoirs publics ainsi que des régions, en y associant une probabilité de pertes. Les engagements sont fixés chaque année de manière à ce que le budget des risques détermine le budget d'activité.

  La Direction des Risques suit également les engagements et le rythme de production de l'ensemble du portefeuille de garantie. Elle surveille l'évolution de la valeur en risque du portefeuille de garantie, afin d'en assurer la solvabilité.

  La Direction Financière simule, au moyen de son modèle ALM, les flux d'écoulement du passif dans son scénario, afin d'en déduire les maturités auxquelles il est possible de placer l'actif, et calcule la « *fair value* » des contentieux futurs.

- La DCCP est en charge de la surveillance du risque opérationnel et du risque de non-conformité au travers de la cartographie réalisée par les métiers et de la centralisation des incidents. Cette surveillance fait l'objet d'un reporting trimestriel à la gouvernance. Enfin, en matière de risques opérationnels, et ainsi que le prévoit l'arrêté du 3 novembre 2014, un seuil déclaratif des incidents opérationnels a été fixé à 50 milliers € par l'organe exécutif pour Bpifrance Régions, puis validé par le conseil d'administration.

- Le Comité des Risques Groupe, qui assure le suivi et le pilotage des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques du groupe et de ses filiales.

Par ailleurs, Bpifrance effectue un contrôle de l'activité et des risques de sa filiale Bpifrance Régions en étant représenté à son Conseil d'Administration par la Direction Générale ou par des personnes qualifiées.

Le contrôle permanent

La DCCP a réalisé les vérifications inscrites au plan annuel 2020 et dont certaines ont concerné indirectement Bpifrance Régions (gestion des opérations de garantie, processus d'enregistrement comptable, gestion financière et du bilan, contrôles de premier niveau des activités de la filiale et des prestations qui lui sont rendues …).

Le contrôle périodique

Inscrite au plan d'audit 2020, Bpifrance Régions a fait l'objet d'une mission de contrôle spécifique de la part de l'IGA. La mission a porté sur la filiale Bpifrance Régions à travers sa gouvernance en tant qu'entité juridique, ses engagements vis-à-vis des Régions, l'organisation de sa gestion du risque à l'octroi et du risque d'épuisement des fonds, et sur le dispositif de contrôle associé.

La conclusion synthétique en est la suivante :

Dans le contexte de crise sanitaire et économique actuel où l'intervention des Régions a vocation à augmenter significativement, le dispositif permettant le respect par le Réseau des conditions d'octroi convenues avec les Régions doit être renforcé, alors que ses outils de pilotage des ressources restent fragiles malgré les efforts d'amélioration déjà entrepris. Le projet de refonte du portail dédié aux reportings d'activité doit également s'accélérer pour renforcer la fiabilité des informations communiquées aux partenaires régionaux.

Il est à noter cependant que, malgré des ressources limitées et le caractère manuel de nombreux outils, l'Audit ne relève pas d'incident majeur.

De façon plus détaillée, les conclusions thématiques sont les suivantes :

Gestion du risque de mise en jeu : L'octroi de la garantie régionale est réalisé par le Réseau de Bpifrance sur la base de fiches produits qui présentent parfois un contenu différent des conventions régionales. La DIPCAT doit clarifier le processus de mise à jour de ces fiches afin de réduire le risque de non-conformité aux conditions convenues avec les Régions et s'assurer de la bonne mise à jour de ces fiches.

Sinistralité du dispositif de garantie FRG (Fonds Régionaux de Garantie) : Celle-ci est modélisée par la Direction de l'Actuariat et de l'Evaluation Quantitative (DAEQ). Ce modèle a été évalué en septembre 2020 comme pertinent et prudent par le comité de validation des modèles (CEVM). Néanmoins, la DAEQ doit finaliser les travaux de backtesting pour l'autre dispositif de Bpifrance Régions, le FRI-2 (Fonds Régionaux d'Innovation).

Pilotage des fonds : L'Outil de Suivi des Ressources (OSR) devrait disposer d'un seuil d'alerte automatique en cas de surconsommation. Cet outil devrait évoluer vers une automatisation des rapprochements comptables du solde des fonds sur la base des schémas comptable à formaliser par la Direction des Comptabilités. Les Fonds Régionaux de Garantie (FRG) sont quant à eux pilotés via des maquettes Excel dédiées mais ne bénéficient pas de contrôles de premier niveau suffisamment formalisés et doivent être accompagnés par des modes opératoires. Enfin, le contenu des reportings dus aux Régions via le Portail Régional de Services (PRS) est insuffisamment fiabilisé et ne fait pas l'objet de contrôles. Un projet de bascule de ces reportings vers une autre plateforme a été initié par la DIPCAT. L'Audit recommande d'intégrer à ce projet les contrôles qualité à réaliser.

Processus internes et externes : Certains processus gagneraient à être explicités par la DIPCAT afin de clarifier le rôle de toutes les parties prenantes. A cette fin, la DIPCAT devrait se rapprocher de la direction de l'organisation de la transformation et de la transversalité (DOTT).

Gouvernance et fusion : la mission a également examiné la gouvernance de l'entité juridique Bpifrance Région au regard de ses obligations légales, réglementaires et administratives et recommande de mettre à jour le règlement intérieur du conseil d'administration. La fusion de l'entité avec Bpifrance Financement est désormais possible après la ratification de la loi PACTE.

La mission d'audit a ainsi donné lieu à l'émission de 9 recommandations (dont 2 cotées «°Majeur ») Elle est cotée «°Acceptable°».

4.5. Les résultats de Bpifrance Régions

Le produit net bancaire qui est constitué d'une part de produits financiers, en rémunération des fonds propres et des fonds de garantie, et d'autre part de commissions sur les risques garantis s'élève à 6 688 milliers €, en hausse de 3,2% par rapport à l'exercice 2019. Cette évolution s'explique par :

- par une évolution favorable des commissions de garantie de 4.0 % à 6 613 milliers €, accompagnant une hausse des encours moyens de risques utilisés qui s'élèvent à 855 millions € au 31 décembre 2020,
- par un repli des produits financiers de 72 milliers € à 21 milliers € du au contexte économique caractérisé par des taux bas. Ils sont eux-mêmes composés :
  - de la quote-part de 10% des produits financiers adossés aux fonds propres de la société pour -183 milliers €, contre - 97 milliers € en 2019 ;
  - de la quote-part de 90% des produits financiers adossés aux fonds de garantie pour 248 milliers €, contre 319 milliers euros en 2019
  - des pertes sur le portefeuille de placement qui atteint un niveau de -44 milliers € contre -149 milliers € en 2019

Les frais généraux s'élèvent à 2 364 milliers €. Ils correspondent principalement aux facturations des prestations de services réalisées par Bpifrance Financement pour le compte de Bpifrance Régions. Ces prestations de services couvrent la gestion financière, comptable, commerciale et opérationnelle de la société.

Le résultat brut d'exploitation atteint le niveau de 4 324 milliers € contre 4 085 milliers € au 31 décembre 2019.

Enfin, après impôt le résultat net est de 3 089 milliers € contre 2 808 milliers € en 2019, en augmentation de 10%.

En ce qui concerne les fonds de garantie, les charges contentieuses et précontentieuses de l'année s'élèvent à 9,0 millions € contre 12,7 millions € en 2019 en raison d'une baisse des décaissements de 3,6 millions €.

Le solde des fonds de garantie, après enregistrement de dotations reçues dans l'année pour 8,9 millions €, de la charge contentieuse et des produits, imputés aux fonds, représente un solde comptable de 447,7 millions €.

Au 31 décembre 2020, le total du bilan s'élève à 732 millions €, en hausse de 2,6 % par rapport au 31 décembre 2019 (714 millions €).

4.6. Autres informations

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4 du code de commerce)

	Art D.441I.1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Art D.441I.2°: Factures émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre des factures concernées	0					0						
Montant total des factures concernées h.t.	0	0				0						
Pourcentage du montant total des achats h.t de l'exercice	0%	0%				0%						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t de l'exercice												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	0											
Montant total des factures exclues	0											
(c) Délai de paiement de référence utilsés (contractuel ou délai légal-articleL441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiement	* Délais contractuels : OUI * Délais légaux : NON						* Délais contractuels : * Délais légaux :					

Il n'y a pas de factures recues non réglées au titre de l'exercice 2020

5. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Les informations contenues dans ce rapport répondent aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce. La société Bpifrance Régions ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, mais à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement.

5.1. Gouvernance

5.1.1. Mode d'exercice de la direction générale de Bpifrance Financement

Dans le cadre de son renouvellement, le Conseil d'Administration dans sa séance du 24 mai 2016, a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

En conséquence, la Présidence du Conseil d'Administration est assumée, par Marie ADELINE-PEIX, Directrice exécutive en charge des partenariats régionaux et de l'action territoriale pour une durée de 5 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020. La Direction Générale est, quant à elle, assumée par Arnaud CAUDOUX, Directeur Général Adjoint de Bpifrance en charge des finances et des risques, la durée de son mandat coïncide avec celle de la Présidente du Conseil d'Administration, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

5.1.2. Conseil d'Administration au 31 décembre 2020

Présidente du Conseil d'Administration

Marie ADELINE-PEIX
Directrice Exécutive des Partenariats Régionaux, de l'Action Territoriale et de l'Entrepreneuriat

Administrateurs

Anne GUERIN
Directrice Exécutive en charge du Financement et du Pilotage du Réseau de Bpifrance

Dominique CAIGNART
Directeur du Réseau Outre-Mer de Bpifrance

Jean-Marie SUQUET
Directeur des Risques de Bpifrance

Véronique VÉDRINE
Directrice du Réseau Sud de Bpifrance

Jean-René JÉGOU
Directeur du Pôle Fonds Régionaux au sein de la Direction des Fonds de Fonds de Bpifrance

La Région Bretagne, représentée par **Laurence FORTIN**,
Vice-Présidente chargée de l'aménagement territorial, l'économie, l'innovation, l'artisanat et des TPE

La Région Hauts-de-France, représentée par **Simon JOMBART**
Conseiller Régional

La Région Occitanie, représentée par **Nadia PELLEFIGUE**
5e Vice-Présidente en charge du développement économique, de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur.

La Région Grand-Est*

La Région Île-de-France, représentée par **Alexandra DUBLANCHE,**
vice-présidente chargée du Développement économique et de l'Attractivité, de l'Agriculture et de la Ruralité

Bpifrance, représentée par **Georges PLANES**
Directeur de l'Animation du Réseau de Bpifrance

Censeurs

La Région Auvergne - Rhône-Alpes, représentée par **Martial SADDIER**
6ème Vice-Président délégué aux entreprises, à l'emploi et au développement économique

La Région Pays de la Loire représentée par **Sébastien PILARD**
Vice-Président Croissance bleue et développement international de la Commission entreprise, développement, international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

Commissaire du Gouvernement

Emmanuel CHARRON,
Chef de mission de contrôle économique et financier

5.1.3. Direction Générale

Directeur Général

Arnaud CAUDOUX
Directeur Général Adjoint en charge des Finances et des Risques de Bpifrance

5.2. Mandats exercés en 2020 par les mandataires sociaux

Présidente du Conseil d'Administration

Marie ADELINE-PEIX

Membre du Conseil d'Administration d'Initiative France
Membre du Conseil d'Administration de France Active
Membre du Conseil d'Administration de la Fondation Entreprendre

Administrateurs

Anne GUERIN

Représentante de Bpifrance Participations au Conseil de Surveillance de PSA

Dominique CAIGNART

Aucun autre mandat

Jean-Marie SUQUET

Aucun autre mandat

Véronique VEDRINE

Membre du Conseil d'Administration de la société ACTIA
Administrateur du Groupe La Dépêche du Midi
Président de l'Institut Français des Administrateurs (I.F.A.) Midi-Pyrénées
Représentant permanent de Bpifrance Investissement au Conseil d'Administration de l'IRDI (Institut Régional de Développement Industriel de Midi-Pyrénées) et de MPC (Midi-Pyrénées Croissance)
Vice-Présidente et Trésorière du Comité Régional des Banques de Région Sud

---

* *En attente de nomination du nouveau représentant de la Région*

Jean-René JÉGOU
Membre du Conseil d'Administration des sociétés de capital-risque Galia Venture, Samenar,
Membre du Conseil de direction de Proxipaca
Membre du Conseil de Surveillance des sociétés de capital-risque SORIDEC 2, IRDINOV, et des sociétés de gestion IRDI SORIDEC Gestion, Cap Décisif Management, Capital Grand Est

La Région Bretagne, représentée par **Laurence FORTIN**

La Région Hauts-de-France, représentée par **Simon JOMBART**

La région Ile-de-France, représentée par **Alexandra DUBLANCHE**

La Région Occitanie, représentée par **Nadia PELLEFIGUE**
Vice-Présidente de la Société Publique Locale d'Aménagement Grand Toulouse Europolia
Membre du Conseil de Surveillance d'IRDINOV et d'IRDI Gestion
Administratrice de S.O.R.I.D.E.C de Montpellier et de Midi Pyrénées Croissance

Bpifrance, représentée par **Georges PLANES**
Aucun autre mandat

Directeur Général

Arnaud CAUDOUX
Représentant permanent de la Bpifrance au Conseil d'Administration de l'IFCIC, de l'Association Française des Sociétés Financières (ASF) et de TechnipFMC PLC

5.3. Rémunérations des mandataires sociaux

Au titre de leurs mandats exercés au sein de Bpifrance Régions, les mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération au cours de l'exercice. Ils ne détiennent par ailleurs aucun autre mandat dans le groupe.

Les mandataires sociaux ne perçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent au sein des sociétés du groupe.

5.4. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration sont définies par les statuts de la société, mis à jour par l'Assemblée Générale réunie le 9 janvier 2015. Elles sont également définies par le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration qui a été adopté le 13 décembre 2017.

5.4.1. Composition et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de 12 membres, tous nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires :

- La Présidente du Conseil d'Administration
- Cinq représentants des Régions Ile-de-France, Occitanie, Bretagne, Hauts-de-France et Grand Est
- Un représentant de l'actionnaire de référence qui est Bpifrance
- Cinq administrateurs qui sont des directeurs opérationnels du groupe Bpifrance.

Le quorum ainsi requis pour réunir le Conseil d'Administration est subordonné à la présence physique d'au moins six administrateurs.

Au 31 décembre 2020, 6 femmes et 5 hommes siègent en tant qu'administrateurs. A noter, que le représentant de la Région Grand Est n'est pas désigné à ce jour.

Participent aux réunions du Conseil, outre les administrateurs, 2 censeurs représentant les Régions Auvergne – Rhône-Alpes et Pays de la Loire nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires, les Commissaires aux Comptes représentés par les Cabinets MAZARS et KPMG SA, le Commissaire du Gouvernement (ou en son absence le Commissaire adjoint du Gouvernement) ainsi que le Directeur Général.

Les membres du Conseil d'Administration reçoivent de la Présidente, sauf impossibilité, une convocation mentionnant l'ordre du jour, ainsi que les documents et informations nécessaires pour exercer pleinement leurs missions au sein du Conseil, trois jours au moins avant la date de la réunion.

La Présidente préside les réunions du Conseil d'Administration, organise et dirige les débats et veille au respect des dispositions légales, réglementaires, statutaires et du règlement intérieur. Conformément aux statuts de la société, les décisions sont prises à la majorité simple des administrateurs présents et représentés. En cas de partage des voix, celle de la Présidente est prépondérante. Un procès-verbal de chaque séance est rédigé et envoyé à tous les membres au plus tard le jour de la convocation de la réunion suivante qui l'approuvera.

5.4.2. Activité du Conseil d'Administration en 2020

Le Conseil d'Administration s'est réuni deux fois en 2020 et chacune de ses réunions a fait l'objet d'une présentation détaillée de l'activité.

Le 22 avril 2020, le Conseil a arrêté les comptes au 31 décembre 2019 de la société ainsi que le rapport de gestion relatif à l'exercice 2019, convoqué l'Assemblée Générale annuelle et a fixé les coefficients multiplicateurs des fonds régionaux de garantie FEDER Guadeloupe et PACA.

Le 15 décembre 2020, le Conseil a fixé les coefficients multiplicateurs des fonds régionaux de garantie pour 2021 ainsi que des fonds régionaux de garantie FEDER. Il a été informé des prévisions d'atterrissage des comptes 2020 de la société et adopté son budget pour 2021. A cette occasion, il a également pris connaissance de l'actualisation de la politique de placement de Bpifrance Régions. Enfin, il a adopté le calendrier de ses réunions pour l'année 2021.

6. RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 20 MAI 2021

- **Première résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2020 tels qu'ils sont présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou mentionnées aux dits rapports.

- **Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le résultat net de l'exercice clos au 31 décembre 2020 s'élève à **3 089 896,76** euros et que, compte tenu du report à nouveau bénéficiaire de **3°529,89** euros, le bénéfice disponible s'élève à **3 093°426,65** euros.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2020 de la façon suivante :

	Euros
Bénéfice de l'exercice à répartir	3 089°896,76
Report à nouveau	3°529,89
Soit un solde disponible de	***3 093°426,65***
Dotation à la réserve légale	0,00
Soit un solde distribuable de	**3 093°426,65**
Dotation aux autres réserves	3°090°000,00
Report à nouveau créditeur	***3°426,65***

- **Troisième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la fin du mandat, à l'issue de la présidente Assemblée, de Marie ADELINE-PEIX, Anne GUERIN, Véronique VÉDRINE, Jean-Marie SUQUET, Jean-René JÉGOU, Dominique CAIGNART, Bpifrance, de la Région Ile-de-France, la Région Grand-Est, la Région Occitanie, la Région Bretagne et la Région Hauts-de-France en qualité d'administrateurs ainsi que des Régions Pays-de-la-Loire et Auvergne-Rhône-Alpes en qualité de censeurs.

- **Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de Marie ADELINE-PEIX pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

- **Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de Anne GUERIN pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

- **Sixième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de Véronique VÉDRINE pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

- **Septième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de Jean-René JEGOU pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

- **Huitième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de Dominique CAIGNART pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

- **Neuvième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de Jean-Marie SUQUET pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025

- **Dixième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de Bpifrance pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

- **Onzième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de la Région Île-de-France pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

- **Douzième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle la Région Grand-Est en qualité d'administrateur pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

- **Treizième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle la Région Bretagne en qualité d'administrateur pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

- **Quatorzième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle la Région Hauts-de-France en qualité d'administrateur pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

- **Quinzième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle la Région Occitanie en qualité d'administrateur pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

- **Seizième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme la Région Pays de la Loire en qualité de censeur pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

- **Dix-septième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme la Région Auvergne – Rhône-Alpes en qualité de censeur pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

- **Dix-huitième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et approuve le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

- **Dix-neuvième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité et autres.

7. RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Articles R 225-81, R 225-85 et R 225-102 du code de commerce)

(en milliers €)

NATURE DES INDICATIONS	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Capital	4 800	4 800	4 800	4 800	4 800
Nombre d'actions émises	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000
Chiffres d'affaires	5 407	5 876	6 174	6 802	7 075
Résultat avant impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissement et provisions	3 238	3 779	3 747	4 234	4 325
Impôt sur les bénéfices	1 163	1 296	1 231	1 276	1 235
Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissement et provisions	2 075	2 483	2 368	2 809	3 090
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés mais avant dotations aux amortissement et provisions	8,65	10,35	10,48	12,33	12, 87
Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissement et provisions	8,65	10,34	9,87	11,70	12, 87
Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Nombre de salariés au 31 décembre	0	0	0	0	0
Montant de la masse salariale (en milliers €)	0	0	0	0	0
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc…) (en milliers €)	0	0	0	0	0

8. COMPTES SOCIAUX ET ANNEXE COMPTABLE

8.1. Comptes sociaux

Bpifrance Régions

COMPTES INDIVIDUELS PUBLIABLES

AU 31 DECEMBRE 2020

Bilan publiable de Bpifrance Régions

(en €)

A C T I F	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Caisse, banques centrales		0	0
Effets publics et valeurs assimilées	1	154 249 987	173 867 235
Créances sur les établissements de crédit	2	408 081 579	134 235 183
Opérations avec la clientèle		0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	1	73 607 426	257 041 028
Actions et autres titres à revenu variable	1	46 871 355	113 864 894
Participations et autres titres détenus à long terme		0	0
Parts dans les entreprises liées		0	0
Crédit-bail et location avec option d'achat		0	0
Location simple		0	0
Immobilisations incorporelles		0	0
Immobilisations corporelles		0	0
Capital souscrit non versé		0	0
Actions propres		0	0
Aides au financement de l'innovation		0	0
Autres actifs	3	49 257 558	34 460 630
Comptes de régularisation	4	109 382	74 265
TOTAL DE L'ACTIF		732 177 287	713 543 235

Bilan publiable de Bpifrance Régions

(en €)

P A S S I F	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Banques centrales		0	0
Dettes envers les établissements de crédit	5	0	1 501 736
Opérations avec la clientèle		0	0
Dettes représentées par un titre		0	0
Autres passifs	6	104 720 555	95 939 420
Comptes de régularisation	7	34 043 967	33 112 929
Provisions		0	0
Dettes subordonnées		0	0
Fonds de garantie publics	8	447 764 303	449 556 721
Ressources nettes d'intervention à l'innovation	9	112 902 618	103 776 481
Fonds pour Risques Bancaires Généraux		0	0
Capitaux propres hors FRBG	10	32 745 844	29 655 947
- Capital souscrit		*4 800 000*	*4 800 000*
- Primes d'émission		*612 417*	*612 417*
- Réserves		*24 240 000*	*21 430 000*
- Report à nouveau		*3 530*	*4 629*
- Résultat de l'exercice		*3 089 897*	*2 808 901*
TOTAL DU PASSIF		732 177 287	713 543 235

Hors-bilan publiable de Bpifrance Régions

(en €)	Note	31/12/2020	31/12/2019
Engagements donnés			
- Engagements de financement		0	0
- Engagements de garantie	11	1 148 229 623	1 132 811 682
- Engagements sur titres		0	0
Engagements reçus			
- Engagements de financement		0	0
- Engagements de garantie		0	0
- Engagements sur titres		0	0

Compte de résultat publiable de Bpifrance Régions

(en €)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés	12	7 057 678	6 890 840
Intérêts et charges assimilées		-379 070	-308 786
Revenus des titres à revenu variable		0	0
Commissions (produits)		0	0
Commissions (charges)		0	0
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		0	0
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		-44 598	-149 210
Autres produits d'exploitation bancaire		62 314	59 883
Autres charges d'exploitation bancaire		-7 824	-10 584
PRODUIT NET BANCAIRE		**6 688 500**	**6 482 143**
Charges générales d'exploitation	13	-2 363 985	-2 397 526
Dotations aux amortis. et aux dépréc. sur immob. incorporelles et corporelles		0	0
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**4 324 515**	**4 084 617**
Coût du risque		0	0
RESULTAT D'EXPLOITATION		**4 324 515**	**4 084 617**
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés		0	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		**4 324 515**	**4 084 617**
Résultat exceptionnel		0	0
Impôt sur les bénéfices		-1 234 618	-1 275 716
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		0	0
RESULTAT NET		**3 089 897**	**2 808 901**

8.2. Annexe comptable

Règles de présentation et d'évaluation

Les comptes annuels ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Présentation des comptes

Le compte de résultat est présenté comme les exercices précédents en distinguant :

- l'activité défiscalisée des fonds de garantie gérés par Bpifrance Régions ;
- l'activité fiscalisée de Bpifrance Régions ne reprend donc ni les produits ni les charges des fonds de garantie. Cette présentation du compte de résultat s'appuie sur cinq soldes intermédiaires de gestion : le Produit Net Bancaire, le Résultat Brut d'Exploitation, le Résultat d'Exploitation, le Résultat Courant avant Impôt et le Résultat Net.

Principes comptables retenus pour l'évaluation des titres

Titres de placement

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais et coupon couru à l'achat exclus.

Les différences entre le prix d'acquisition des titres à revenu fixe et leur prix de remboursement sont étalées sur la durée de vie résiduelle de ces titres en utilisant la méthode actuarielle.

A la date d'arrêté des comptes, ces titres sont évalués à leur valeur de marché. Si celle-ci est inférieure à la valeur comptable, ils font l'objet d'une dépréciation affectant le Produit Net Bancaire.

Titres d'investissement

Ce sont des titres à revenu fixe destinés à être détenus durablement, en principe jusqu'à l'échéance.

Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais et coupon couru à l'achat exclus. L'écart constaté entre ce prix et la valeur de remboursement est étalé actuariellement sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. A la date d'arrêté comptable, les moins-values latentes ne sont pas provisionnées sauf éventuel risque de contrepartie.

Au cas où certains de ces titres viendraient à être cédés avant leur échéance pour un montant significatif, l'ensemble du portefeuille serait déclassé en titres de placement pour l'exercice en cours et les deux exercices suivants, sauf exceptions prévues par les textes.

- **Principes et méthodes comptables d'évaluation des opérations génératrices d'un risque de crédit**

- ***Principe de ventilation des encours***

L'activité de Bpifrance Régions est marquée par sa position de partenaire des banques. Aussi, les critères de classement retenus pour les engagements hors bilan ont été arrêtés selon l'information en possession de Bpifrance Régions.

Depuis mars 2020, les encours des clients déclarés en défaut par la banque partenaire sont classés en encours douteux chez Bpifrance Régions.

Les encours douteux correspondent aux encours pour lesquels Bpifrance Régions détient une information de défaut sur la contrepartie. Une provision est calculée à partir des données statistiques d'évaluation de la perte avérée.

Les encours douteux compromis correspondent aux encours pour lesquels Bpifrance Régions est informé de la mise en jeu de sa garantie soit pour déchéance du terme soit en cas de survenance d'une procédure collective.

- ***Méthode d'évaluation des provisions pour risques sur engagements hors bilan donnés***

L'établissement financier assure la gestion du contentieux et fait jouer les garanties réelles ou personnelles qu'il a pu obtenir. Bpifrance Régions l'indemnise au terme de ce processus, en intégrant des intérêts intercalaires annuels calculés sur la créance et sur la durée du portage.

Provisions sur encours de Bpifrance Régions :
La provision au bilan correspond à la perte en capital ainsi que les intérêts contractuels couverts par la garantie de Bpifrance Régions. Le risque d'appel en garantie de Bpifrance Régions est provisionné pour chaque dossier douteux, dès lors qu'une déchéance ou une procédure collective est prononcée. Afin d'améliorer la couverture du risque, il a été mis en place, en 2007, une méthode statistique d'estimation des récupérations potentielles. Cette méthode, fondée sur l'observation des sinistres indemnisés sur les exercices antérieurs, permet de couvrir l'ensemble des dossiers douteux.

- **Méthode d'actualisation du provisionnement du risque de crédit avéré**

L'actualisation des pertes prévisionnelles n'a pas été calculée en raison du faible montant de ces provisions et de l'absence d'information sur le profil de décaissements à venir pour les sinistres connus.

- **Fonds de garantie**

Pour faire face à sa mission d'intérêt économique général, les régions mettent à la disposition de Bpifrance Régions des ressources publiques destinées à couvrir les engagements induits par cette mission. Les activités couvertes par ces fonds sont la garantie de crédit bancaire, d'une part, et la distribution d'aides à l'innovation principalement sous la forme de subventions et d'avances remboursables, d'autre part. L'aide à l'innovation est réalisée par l'intermédiaire de Bpifrance.

Les ressources accordées par les régions figurent au passif du bilan et sont diminuées des pertes, charges et provisions constatées sur les opérations concernées. Les produits financiers résultant des placements de la trésorerie sont réaffectés pour l'essentiel aux ressources accordées.

Les principaux postes affectés pour ces activités d'intérêt économique général sont :

- au passif, les fonds de garantie (cf. note 8), les ressources d'intervention à l'innovation (cf. note 9) ;
- au hors bilan, les garanties données (cf. note 11).

Les fonds de garantie répondent à la définition d'instruments de dette puisqu'ils sont remboursables. Compte tenu de leur spécificité et de leur importance pour le groupe, ils sont classés au passif du bilan dans les rubriques spécifiques intitulées « Fonds de garantie publics ».

De même, des partenaires publics, principalement les régions, accordent à Bpifrance Régions des ressources destinées au financement de subventions et d'avances remboursables. Le montant net de ces ressources est classé avec les fonds de garantie de l'innovation dans la rubrique « Ressources d'intervention à l'innovation ».

Ils sont évalués au coût. Cette évaluation comprend les dotations perçues, auxquelles s'ajoute la quote-part de résultat revenant aux fonds (commissions, produits financiers nets, participation aux plus-values sur titres), nette des contentieux avérés (charges, provisions contentieuses et provisions précontentieuses, subventions décaissées).

Les gains, pertes et provisions affectés aux fonds de garantie, décrits dans les notes 8.2 et 9.2 ne transitent pas par le compte de résultat. Les charges et produits ne sont pas soumis à l'impôt.

• Principe de rattachement des produits et des charges

Les intérêts et commissions sont enregistrés en Produit Net Bancaire selon la méthode des produits et charges courus.

• Faits significatifs de l'exercice et évènements postérieurs à la clôture

• Faits significatifs de l'exercice

Impact de la crise sanitaire

L'exercice 2020 a été marqué par une crise sanitaire sans précédent liée à la Covid-19. Cette pandémie affecte les activités économiques et sociales à une échelle internationale et ses répercussions économiques sont majeures. Investi d'une mission d'intérêt général de financement et de développement des entreprises, en appui des politiques publiques, Bpifrance Régions est pleinement engagé dans le soutien des entreprises françaises pendant cette période.

Fusion-absorption de Bpifrance SA dans Bpifrance Financement

Bpifrance SA, qui détient Bpifrance Régions à travers sa filiale Bpifrance Financement, a été absorbé par Bpifrance Financement en date du 18 décembre 2020.
Cette opération a pour objectif d'augmenter les capacités d'action du groupe Bpifrance et de rationaliser son organisation.
A cette occasion, Bpifrance Financement - qui consolide Bpifrance Régions - est renommé Bpifrance.

• Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

Note 1 - Portefeuille titres

1.1 Flux enregistrés au cours de l'exercice 2020

(en €)	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable
Montant brut au 31/12/2019	**173 867 235**	**257 041 028**	**114 483 337**
Entrées	0	23 612 138	56 803 609
Sorties et autres mouvements (1)	-19 319 512	-207 200 000	-124 289 309
Variation des créances rattachées	-297 736	154 260	0
Montant brut au 31/12/2020	**154 249 987**	**73 607 426**	**46 997 637**
Dépréciations cumulées au 31/12/2020 (2)	0	0	-126 282
Montant net au 31/12/2020	**154 249 987**	**73 607 426**	**46 871 355**

(1) Y compris amortissement des surcotes/décotes
(2) Dépréciations pour moins-values latentes et pour créances douteuses

Les titres détenus en emploi des Fonds de Garantie s'élèvent à 254 300 170 euros.
Il n'y a pas de titres détenus en emploi des Fonds de Garantie Régionaux à l'Innovation.

Ventilation du portefeuille de titres à revenu fixe selon la durée restant à courir au 31 décembre 2020

(en €)	D ≤ 3 m.	3 m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	Créances rattachées	TOTAL
Effets publics et valeurs assimilées	0	15 122 915	70 855 597	65 933 662	2 337 813	**154 249 987**
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 026 040	16 077 429	9 984 849	39 193 088	326 020	**73 607 426**
	8 026 040	**31 200 344**	**80 840 446**	**105 126 750**	**2 663 833**	**227 857 413**
	225 193 580					

1.2 Ventilation par type de portefeuille (montants nets, créances rattachées incluses)

(en €)	31/12/2020						31/12/2019
	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe		Actions et autres titres à revenu variable		TOTAL	TOTAL
		Titres cotés	Titres non cotés	Titres cotés	Titres non cotés		
Placement	0	0	0	41 871 355	5 000 000	46 871 355	113 864 894
Investissement	154 249 987	49 544 356	24 063 070	0	0	227 857 413	430 908 263
Total	**154 249 987**	**73 607 426** (*)		**46 871 355**		**274 728 768**	**544 773 157**

(*) Dont : - Titres émis par l'Etat ou des collectivités locales : 0,0
- Titres émis par d'autres émetteurs : 73 607 426 euros.

1.3. Estimation du portefeuille (créances rattachées incluses et hors créances douteuses) au 31 décembre 2020

En €	Valeur brute comptable	Valeur de marché	Différence	Moins-values latentes (hors créances douteuses)	Plus-values latentes
Titres de placement	46 997 637	48 256 270	1 258 633	-126 282	1 384 915
Titres d'investissement (*)	227 857 413	249 228 464	21 371 051		

(*) Les titres du portefeuille d'investissement, principalement des OAT, participent à la gestion globale des positions de liquidité et de taux d'intérêt de l'Etablissement avec un objectif général de couverture des risques.
Ils permettent notamment de satisfaire les besoins de titres résultant du processus de sécurisation des opérations interbancaires et des systèmes d'échange.

Le portefeuille se décompose entre Fonds propres et Fonds de garantie :

(en €) Fonds Propres	Valeur brute comptable	Valeur de marché	Différence	Moins-values latentes (hors créances douteuses)	Plus-values latentes
Titres de placement	0	0	0	0	0
Titres d'investissement	20 554 881	22 116 597	1 561 716		

(en €) Fonds Garanties	Valeur brute comptable	Valeur de marché	Différence	Moins-values latentes (hors créances douteuses)	Plus-values latentes
Titres de placement	46 997 637	48 256 270	1 258 633	-126 282	1 384 915
Titres d'investissement	207 302 532	227 111 867	19 809 335		

Note 2 - Créances sur les établissements de crédit

(en €)	31/12/2020	31/12/2019
Comptes à vue	408 081 579	134 235 183
Total	**408 081 579**	**134 235 183**

Note 3 – Autres actifs

(en €)	31/12/2020	31/12/2019
Régions - Dotation à recevoir sur fonds de garantie	49 130 491	34 379 591
Fonds de garantie des dépôts	42 875	42 875
Clients commissions	84 192	37 850
Clients Frais de Gestion	0	314
Total	**49 257 558**	**34 460 630**

Note 4 – Comptes de régularisation - Actif

(en €)	31/12/2020	31/12/2019
Commissions à recevoir (Cut-Off) :		
- sur fonds propres	9 446	3 071
- sur fonds de garantie	9 446	3 071
Produits à recevoir sur fonds en gestion pour compte de tiers	26	171
Débiteurs divers	1 698	1 739
Frais de geston à recevoir	88 766	66 214
Total	**109 382**	**74 265**

Note 5 – Dettes sur les établissements de crédit

(en €)	31/12/2020	31/12/2019
Comptes à vue	0	1 501 736
Total	**0**	**1 501 736**

Note 6 – Autres Passif

(en €)	31/12/2020	31/12/2019
Impôts et taxes	17 927	16 408
Créditeurs divers	2 558 502	1 819
Contentieux à payer sur fonds de garantie	98 745 638	95 522 705
Régions - Dotations à restituer sur fonds de garantie	3 398 488	398 488
Total	**104 720 555**	**95 939 420**

Note 7 – Comptes de régularisation - Passif

(en €)	31/12/2020	31/12/2019
Charges d'exploitation à payer	109 101	74 664
Commissions constatées d'avance (Cut-off) :		
- sur fonds propres	1 176 609	1 222 061
- sur fonds de garantie	1 176 689	1 221 888
Commissions perçues d'avance (commissions uniques et uniques simplifiées)	31 581 568	30 594 316
Total	**34 043 967**	**33 112 929**

Note 8 – Évolution des fonds de garantie

8.1. Situation comptable des Fonds de Garantie Régionaux

(en €)

Fonds de garantie	Soldes des fonds de garantie au 31 décembre 2019	Dotations 2020	Remboursements et redéploiements 2020	Résultats 2020	Soldes des fonds de garantie au 31 décembre 2020	Contentieux et intérêts à payer	Clients Commissions perçues d'avance	Actifs comptables des fonds de garantie
Midi-Pyrénées	10 468 021	0	-1 770 104	35 229	8 733 146	1 882 963	179 675	10 795 784
Région Haut-Rhin	-5 296	0	0	5 434	138	140 147	-55	140 230
Région PACA	24 013 959	0	0	-257 571	23 756 388	1 024 934	48 885	24 830 207
Auvergne	4 425 611	0	-1 894 954	-8 474	2 522 183	1 075 025	38 083	3 635 291
Pays de loire	29 956 326	0	-3 014 100	226 442	27 168 668	5 021 539	558 647	32 748 854
Poitou-Charentes	2 967 268	0	-1 094 550	-80 688	1 792 030	912 456	15 246	2 719 732
Champagne-Ardenne	3 438 311	0	-1 286 170	-119 632	2 032 509	1 235 192	9 469	3 277 170
Seine et Marne	246 330	0	0	1 139	247 469	30 388	18	277 875
Gironde fac33	41 523	0	0	770	42 293	60 365	-56	102 602
Picardie	947 664	1 460 000	447 070	-24 869	2 829 865	1 073 094	2 073	3 905 032
Région Centre	5 732 157	0	-1 714 939	-126 986	3 890 232	2 115 987	46 136	6 052 355
Centre-Val de Loire	3 503 053	250 000	1 714 939	-272 338	5 195 654	411 089	215 338	5 822 081
Lorraine	14 512 323	0	-2 669 981	424 090	12 266 432	4 759 042	130 639	17 156 113
Corse	18 546 102	0	0	244 318	18 790 420	1 669 629	859 14	20 545 963
Alsace	3 939 610	0	-1 219 466	52 115	2 772 259	1 122 543	25 939	3 920 741
Haute-Normandie	2 415 115	1 150 000	411 637	111 557	4 088 309	968 636	10 904	5 067 849
Franche-Comté	7 200 892	0	-3 115 808	32 529	4 117 613	1 377 904	57 551	5 553 068
Moselle	29 505	0	0	11 248	40 753	40 879	-200	81 432
Ile-de-France	106 403 181	0	0	-4 097 230	102 305 951	35 923 111	7 849 766	146 078 828
Sarthe	68 879	0	0	3 671	72 550	0	-30	72 520
Aquitaine	2 626 760	0	-575 689	74 557	2 125 628	1 172 052	5 576	3 303 256
Paris	4 952 823	0	0	64 177	5 017 000	1 081 416	4 869	6 103 285
Basse-Normandie	6 816 212	1 150 000	-711 637	-108 905	7 145 670	1 927 849	87 575	9 161 094
Languedoc-Roussillon	3 133 311	0	-1 699 337	-61 161	1 372 813	796 534	21 274	2 190 621
Région Bas-Rhin	1 468 839	0	0	7 387	1 476 226	175 065	-133	1 651 158
Région Bretagne	19 733 477	0	0	32 639	19 766 116	4 223 287	692 330	24 681 733
Bourgogne	5 199 280	0	-2 737 554	-5 819	2 455 907	1 175 263	34 596	3 665 766
Nord-Pas-de-calais	8 152 658	3 650 000	-1 871 144	-52 580	9 878 934	5 901 341	42 528	15 822 803
Rhône-Alpes	18 924 721	0	-5 947 777	-322 824	12 654 120	4 834 967	132 241	17 621 328
Limousin	4 313 103	0	-1 256 052	31 785	3 088 836	1 449 614	22 953	4 561 403
Assurance des fds reg	55 007 352	470 245	-42 105	34 682	55 470 174	0	0	55 470 174
Fip Franche-Comté	312 832	0	0	1 492	314 324	0	-1 604	312 720
Rhône-Alpes FRERA	239 226	0	-225 678	10 141	26 691	748 938	-348	775 281
Hauts-de-France	15 618 434	952 381	1 214 074	-294 567	17 490 322	2 415 488	1 276 921	21 182 731
Normandie	6 077 650	0	0	-348 844	5 728 806	631 539	520 327	6 880 672
Auvergne Rhône-Alpes	13 718 219	0	8 068 407	-910 705	20 875 921	1 595 614	1 294 773	23 766 308
Occitanie	8 895 781	4 761 905	2 255 068	-389 214	15 543 540	1 233 394	546 890	17 323 824
Bourgogne Franche-Comté	3 498 137	0	4 458 362	-198 423	7 754 076	202 895	424 102	8 381 073
Grand Est	10 710 538	0	2 175 617	-241 133	12 645 022	615 874	655 480	13 916 376
Nouvelle Aquitaine	10 261 810	0	2 926 291	7 316	13 195 417	252 681	600 451	14 048 549
Réunion	10 18 514	0	0	9 316	1 027 830	13 514	20 642	1 061 986
Guadeloupe	10 028 510	0	0	17 558	10 046 068	0	0	10 046 068
Total	**449 556 721**	**13 844 531**	**-9 177 578**	**-6 459 371**	**447 764 303**	**91 292 248**	**15 655 385**	**554 711 936**

8.2. Résultat des Fonds Régoniaux de Garantie

(en €)

Fonds de garantie	Produits financiers et honoraires nets	Participations aux plus values et récupérations	Commissions	Provisions contentieuses	Charges contentieuses nettes	Provisons pré-contentieuses	Frais de gestion FEDER	Résultats
Midi-Pyrénées	59 676	0	97 734	247 885	-326 179	-43 887	0	35 229
Région Haut-Rhin	818	0	0	11 911	-7 295	0	0	5 434
Région PACA	76 295	0	39 275	-248 375	-95 040	46 944	-76 670	-257 571
Auvergne	24 986	0	29 168	368 211	-449 277	18 448	0	-8 474
Pays de loire	131 958	18 546	265 562	1 045 556	-1 179 303	-55 877	0	226 442
Poitou-Charentes	19 599	0	16 421	106 706	-229 191	5 777	0	-80 688
Champagne-Ardenne	22 635	0	19 625	71 739	-65 309	-168 322	0	-119 632
Seine et Marne	1 354	0	0	-215	0	0	0	1 139
Gironde fac33	550	0	1	219	0	0	0	770
Picardie	12 654	0	5 864	38 749	-80 300	-1 836	0	-24 869
Région Centre	38 485	0	47 575	-44 387	-172 666	4 007	0	-126 986
Centre-Val de Loire	17 854	0	78 861	-217 328	-40 542	-111 183	0	-272 338
Lorraine	102 155	0	97 454	625 756	-570 688	169 413	0	424 090
Corse	98 564	0	73 936	-646	-4 551	77 015	0	244 318
Alsace	25 394	0	27 746	-3 986	-32 307	35 268	0	52 115
Haute-Normandie	19 269	19 062	17 390	204 311	-236 051	90 600	-3 024	111 557
Franche-Comté	36 389	0	44 171	157 932	-170 530	-35 433	0	32 529
Moselle	468	0	209	10 158	413	0	0	11 248
Ile-de-France	688 337	70 562	3 338 800	-1 765 906	-3 783 168	-2 645 855	0	-4 097 230
Sarthe	353	0	139	3 179	0	0	0	3 671
Aquitaine	20 421	0	8 694	227 524	-171 072	-11 010	0	74 557
Paris	30 458	0	2 719	117 381	-76 795	-9 586	0	64 177
Basse-Normandie	44 678	0	53 794	-249 204	-156 487	200 582	-2 268	-108 905
Languedoc-Roussillon	18 260	0	14 557	-18 969	-102 166	27 157	0	-61 161
Région Bas-Rhin	8 045	0	8	13 298	-13 964	0	0	7 387
Région Bretagne	117 768	0	301 880	305 424	-272 540	-419 893	0	32 639
Bourgogne	27 314	0	34 827	189 392	-252 427	-4 925	0	-5 819
Nord-Pas-de-calais	73 527	0	32 930	491 017	-500 477	-146 553	-3 024	-52 580
Rhône-Alpes	114 739	0	138 495	566 736	-1 132 798	-9 996	0	-322 824
Limousin	29 473	0	21 603	84 176	-113 107	9 640	0	31 785
Assurance des fds reg	34 682	0	0	0	0	0	0	34 682
Fip Franche-Comté	1 492	0	0	0	0	0	0	1 492
Rhône-Alpes FRERA	4 696	0	184	132 979	-125 029	311	0	13 141
Hauts-de-France	92 416	0	462 442	229 609	-634 944	-444 090	0	-294 567
Normandie	30 302	0	202 372	-242 075	-236 196	-103 247	0	-348 844
Auvergne Rhône-Alpes	78 271	0	442 188	-579 160	-618 456	-233 548	0	-910 705
Occitanie	63 205	0	155 771	17 234	-73 129	-532 295	0	-369 214
Bourgogne Franche-Comté	26 665	0	158 543	0	-221 121	-162 510	0	-198 423
Grand Est	53 189	0	166 485	-213 543	-182 992	-64 272	0	-241 133
Nouvelle Aquitaine	49 881	0	184 031	-107 510	0	-119 086	0	7 316
Réunion	4 917	0	11 530	0	0	-7 131	0	9 316
Guadeloupe	21 338	0	0	0	0	0	-3 780	17 558
Total	**2 323 530**	**108 170**	**6 592 974**	**1 575 778**	**-12 325 684**	**-4 645 373**	**-88 766**	**-6 459 371**

Note 9 – Évolution des Fonds Régionaux Innovation

9.1. Situation comptable des Fonds Régionaux à l'Innovation

(en €)

Fonds de garantie	Soldes des fonds de garantie au 31 décembre 2019	Dotations 2020	Remboursements et redéploiements 2020	Reversement au fonds d'assurance	Résultats 2020	Soldes des fonds de garantie au 31 décembre 2020	Contentieux et intérêts à payer	Actifs comptables de fonds de garantie
Limousin								
Subventions	885759	0	0	0	-324 367	561392	0	561392
PTZI	2 810 975	0	0	0	61835	2 872 810	821099	3 693 909
AR	467 348	0	0	0	-26 264	441 084	159 350	600 434
Franche-Comté								
Subventions	1712 490	0	0	0	-428 052	1284 438	0	1284 438
PTZI	1275 926	0	0	0	-382 921	893 005	380 000	1273 005
AR	958 327	0	0	0	-23 324	935003	105 358	1040 361
Franche-Comté fiso								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	65545	0	0	0	-45	65 500	0	65 500
Bourgogne - Franche Comté								
Subventions	9 685 651	8 800 000	345019	0	-4 131690	14 698 980	0	14 698 980
PTZI	2 436 354	1000 000	0	-47619	-233 339	3 175396	458 000	3 633 396
AR	1096 227	200 000	0	-9 524	-7 793	1278 910	53 466	1332 376
Paris								
Subventions	4 881514	4 000 000	0	0	-3 362 911	5518 603	0	5 518 603
PTZI	671	0	0	0	0	671	0	671
AR	2 182 167	0	0	0	-78 057	2 104 110	334 747	2 438 857
Pays de Loire								
Subventions	1366 697	0	-796 923	0	-140 103	429 671	0	429 671
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
Franche-comté Doubs								
Subventions	97 164	0	0	0	0	97 164	0	97 164
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	621	0	0	0	0	621	0	621
Franche-comté CAGB								
Subventions	142 120	0	0	0	-57 700	84 420	0	84 420
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	104 155	0	0	0	-17 105	87 050	16 994	104 044
Franche-comté Haute-Saône								
Subventions	23 205	0	0	0	0	23 205	0	23 205
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	127601	0	0	0	0	127 601	0	127 601
Franche-comté Jura								
Subventions	36 872	0	0	0	-3 957	32 915	0	32 915
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
Franche-comté Agglo de Montbéliard								
Subventions	29 293	0	0	0	-30 000	-707	0	-707
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	8 891	0	0	0	-22	8 869	0	8 869
Franche-comté Belfort								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	120 424	0	0	0	-352	120 072	0	120 072
Franche-comté Agglo de Belfort								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	244 630	0	0	0	-38 504	206 126	38 000	244 126
Ile de France								
Subventions	21 195857	9 449 012	3 640 988	0	-10 630 032	23 595824	0	23 595824
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	1635529	0	0	0	0	1635 528	0	1635 528
Nouvelle Calédonie								
Subventions	-208 715	0	350 000	0	-101 521	39 764	0	39 764
PTZI	190 518	0	-100 000	-3 296	1 110	88 327	0	88 327
AR	400 616	0	-250 000	-6 592	0	144 024	0	144 024
Sous Total	**53 934 427**	**23 449 012**	**3 189 084**	**-87 031**	**-19 955 114**	**60 550 378**	**2 367 014**	**62 917 390**

(en €)

Fonds de garantie	Soldes des fonds de garantie au 31 décembre 2019	Dotations 2020	Remboursements et redéploiements 2020	Reversement au fonds d'assurance	Résultats 2020	Soldes des fonds de garantie au 31 décembre 2020	Contentieux et intérêts à payer	Actifs comptables de sfonds de garantie
Sous Total	**53 934 427**	**23 449 012**	**3 189 084**	**-67 031**	**-19 955 114**	**60 550 376**	**2 367 014**	**62 917 390**
Bretagne								
Subventions	833 878	1 000 000	0	0	-665 039	1 168 839	0	1 168 839
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	1 000 000	0	-25 000	0	975 000	0	0
Lorraine								
Subventions	83 028	0	0	0	0	83 028	0	83 028
PTZI	3 177 457	0	0	0	-15 153	3 162 304	0	3 162 304
AR	2 889 631	0	0	0	-63 166	2 826 465	688 500	3 514 965
Lorraine fixe								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	127	0	0	0	0	127	0	127
AR	127	0	0	0	0	127	0	127
Alsace								
Subventions	417 885	0	-107 386	0	52 000	362 479	0	362 479
PTZI	1 289 580	0	0	0	-68 039	1 221 541	62 500	1 284 041
AR	3 781 883	0	-485 857	0	51 265	3 347 291	0	3 347 291
Grand Est								
Subventions	972 196	756 954	842 105	0	-903 698	1 667 569	0	1 667 569
PTZI	6 419 485	0	-1 234 962	61 748	-363 861	4 877 410	420 000	5 297 410
AR	4 747 584	1 987 460	392 857	-19 843	-548 962	6 561 286	660 500	7 221 786
Haute-Normandie								
Subventions	-1 858	0	0	0	0	-1 858	0	-1 858
PTZI	174 282	0	0	0	-1 323	172 959	0	172 959
AR	431 456	0	0	0	298 270	729 726	43 500	773 226
Languedoc-Roussillon								
Subventions	90 194	0	0	0		90 194	0	90 194
PTZI	6 428 152	0	0	0	330 708	6 758 860	934 250	7 693 110
AR	3 314 924	0	0	0	-53 454	3 261 470	480 653	3 742 123
Languedoc-Roussillon fixe								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	523 513	0	0	0	-284	123 229	0	523 229
AR	525 105	0	0	0	-34 381	490 724	77 585	568 309
Champagne-Ardenne								
Subventions	-890	0	0	0	0	-890	0	-890
PTZI	103 653	0	0	0	84 646	188 299	0	188 299
AR	5 054	0	0	0	12 210	17 264	0	17 264
PACA								
Subventions	869 788	0	0	0	-55 932	813 854	0	813 854
PTZI	131 815	0	0	0	-282	131 533	0	131 533
AR	1 488 783	0	0	0	-11 731	1 477 052	96 000	1 573 052
PACA fixe								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	138 563	0	0	0	4 569	143 132	95 000	238 132
AR	244 153	0	0	0	-4 234	239 919	24 000	263 919
Basse-Normandie								
Subventions	-185	0	0	0	0	-185	0	-185
PTZI	559 628	0	0	0	-188 198	-58 530	247 500	188 970
AR	-22 421	0	0	0	-3 910	-26 331	84 092	57 761
Normandie								
Subventions	228 881	400 000	0	0	-382 151	244 530	0	244 530
PTZI	3 052 840	750 000	0	-37 500	-308 679	3 456 661	315 000	3 771 661
AR	2 938 273	850 000	0	-42 500	-503 484	3 192 289	642 222	3 794 511
Martinique								
Subventions	405 000	0	0	0	-102 000	303 000	0	303 000
PTZI	634 250	0	0	0	0	634 250	0	634 250
AR	442 500	0	0	0	0	442 500	0	442 500
AURA								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	2 405 772	0	0	0	-17 522	2 388 250	0	2 388 250
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
ILES DE France - FRICES								
Subventions	394 888	0	0	0	4 341	399 207	0	399 207
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	582 376	0	0	0	-32 696	549 680	215 075	764 755
Total	**103 776 481**	**30 193 416**	**2 615 841**	**-129 926**	**-23 553 192**	**112 902 618**	**7 453 391**	**119 381 009**

9.2 Résultat des Fonds Régionaux à l'Innovation

(en €)

Fonds de garantie	Produits financiers et honoraires nets	Frais de gestion	Coûts de liquidité	Commissions de risques	Décaissement des subventions	Provisions contentieuses	Charges contentieuses nettes	Résultats
Limousin								
Subvertions	0	-18 000	0	0	-306 367	0	0	-324 367
PTZI	0	0	-15 624	0	0	202 401	-124 942	61 835
AR	0	0	-3 865	0	0	29 828	-52 227	-26 264
Franche-Comté								
Subvertions	0	0	0	0	-428 052	0	0	-428 052
PTZI	0	0	-3 396	0	0	-380 000	475	-382 921
AR	0	0	-1 066	0	0	48 992	-71 250	-23 324
Franche-Comté fiso								
Subvertions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	-45	0	0	0	0	-45
Bourgogne - Franche Comté								
Subvertions	0	-278 319	0	0	-3 853 371	0	0	-4 131 690
PTZI	0	-78 000	-5 339	0	0	150 000	-300 000	-233 339
AR	0	-7 040	-753	0	0	0	0	-7 793
Paris								
Subvertions	0	-213 150	0	0	-3 149 761	0	0	-3 362 911
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	-4 882	0	0	156 131	-229 307	-78 057
Pays de Loire								
Subvertions	0	0	0	0	-140 100	0	0	-140 100
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
Franche-comté Doubs								
Subvertions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
Franche-comté CAGB								
Subvertions	0	0	0	0	-57 700	0	0	-57 700
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	-111	0	0	-16 994	0	-17 105
Franche-comté Haute-Saône								
Subvertions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
Franche-comté Jura								
Subvertions	0	0	0	0	-3 957	0	0	-3 957
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
Franche-comté Agglo de Montbéliard								0
Subvertions	0	0	0	0	-30 000	0	0	-30 000
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	-22	0	0	46 875	-46 875	-22
Franche-comté Belfort								
Subvertions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	-352	0	0	0	0	-352
Franche-comté Agglo de Belfort								
Subvertions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	-514	0	0	-38 000	10	-38 504
Ile de France								
Subvertions	0	-462 751	0	0	-10 167 281	0	0	-10 630 032
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
Nouvelle Calédonie								
Subvertions	0	273	0	0	-101 794	0	0	-101 521
PTZI	0	1 400	-290	0	0	0	0	1 110
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous Total	**0**	**-1 055 587**	**-36 257**	**0**	**-18 238 384**	**199 233**	**-824 116**	**-19 955 111**

(en €)

Fonds de garantie	Produits financiers et honoraires nets	Frais de gestion	Coûts de liquidité	Commissions de risques	Décaissement des subventions	Provisions contentieuses	Charges contentieuses nettes	Résultats
Sous Total	**0**	**-1 055 587**	**-36 257**	**0**	**-18 238 384**	**199 233**	**-824 116**	**-19 955 111**
Bretagne								
Subventions	0	-42 540	0	0	-822 499	0	0	-865039
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
Lorraine								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	-15 153	0	0	0	0	-15 153
AR	0	0	-18 353	0	0	27 500	-74 313	-83 166
Lorraine fixe								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
Alsace								
Subventions	0	0	0	0	52 000	0	0	52 000
PTZI	0	0	-5 539	0	0	150 000	-212 500	-68 039
AR	0	0	-13 982	0	0	0	65 247	51 265
Grand Est								
Subventions	0	-50 009	0	0	-853 887	0	0	-903 896
PTZI	0	-228 380	-15 501	0	0	-120 000	0	-363 881
AR	0	-228 451	-1 511	0	0	-291 100	-25 900	-546 962
Haute-Normandie								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	-1 323	0	0	0	0	-1 323
AR	0	0	-4 976	0	0	65 000	238 246	298 270
Languedoc-Roussillon								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	-25 446	0	0	0	356 154	330 708
AR	0	0	-15 764	0	0	118 072	-155 762	-53 454
Languedoc-Roussillon fixe								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	-284	0	0	0	0	-284
AR	0	0	-631	0	0	250	-34 000	-34 381
Champagne-Ardenne								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	-804	0	0	65 250	0	64 446
AR	0	0	-83	0	0	30 000	-17 707	12 210
PACA								
Subventions	0	-11 287	0	0	-44 665	0	0	-55 932
PTZI	0	0	-252	0	0	0	0	-252
AR	0	-8 180	-3 681	0	0	0	110	-11 731
PACA fixe								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	-588	0	0	5 000	156	4 568
AR	0	-3 818	-416	0	0	20 000	-20 000	-4 234
Basse-Normandie								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	0	-1 033	0	0	-187 500	375	-188 158
AR	0	0	-160	0	0	-3 750	0	-3 910
Normandie								
Subventions	0	-25 135	0	0	-356 996	0	0	-382 131
PTZI	0	-68 040	-10 664	0	0	-230 000	25	-308 679
AR	0	-56 100	-3 936	0	0	-489 222	-44 227	-593 485
MARTINIQUE								
Subventions	0	-9 000	0	0	-93 000	0	0	-102 000
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
AURA								
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
PTZI	0	-17 100	-422	0	0	0	0	-17 522
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
ILES DE France - FRICES								
Subventions	0	0	0	0	4 341	0	0	4 341
PTZI	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	-475	0	0	-32 249	27	-32 697
Total	**0**	**-1 803 567**	**-175 034**	**0**	**-20 152 890**	**-673 516**	**-748 185**	**-23 553 192**

Note 10 - Capitaux propres

(en €)	31/12/2019	Affectation du résultat 2019	Autres mouvements	31/12/2020
Capital	4 800 000	0	0	4 800 000 (*)
Primes d'émission	612 417	0	0	612 417
Réserve légale	480 000	0	0	480 000
Autres réserves	20 950 000	2 810 000	0	23 760 000
Report à nouveau	4 629	-1 099	0	3 530
Résultat de l'exercice	2 808 901	-2 808 901	3 089 897	3 089 897
Total	**29 655 947**	**0**	**3 089 897**	**32 745 844**

(*) Le capital social est composé de 240 000 actions d'une valeur nominale de 20 euros

La répartition du capital est la suivante :	31/12/2020
Bpifrance	99,99 %
Autres	0,01 %

Note 11 - Engagements hors bilan des Fonds de Garantie

(en €)	31/12/2020	31/12/2019
Midi-Pyrénées	9 925 045	14 198 710
Région Haut-Rhin	0	0
Région PACA	39 320 732	31 831 854
Auvergne	2 318 667	3 831 709
Pays de loire	34 394 543	38 782 307
Poitou-Charentes	1 319 891	2 373 354
Champagne-Ardenne	1 684 498	3 328 721
Seine et Marne	0	0
Gironde fac33	0	1 327
Picardie	1 338 523	1 057 009
Région Centre	3 697 879	5 892 777
Centre-Val de Loire	9 809 570	8 258 884
Lorraine	9 262 207	13 329 071
Corse	9 400 118	12 880 043
Alsace	2 735 434	4 027 827
Haute-Normandie	6 515 428	2 040 093
Franche-Comté	4 315 058	6 339 837
Moselle	4 093	0
Ile-de-France	472 988 978	479 520 124
Sarthe	10 267	34 942
Aquitaine	757 984	1 305 834
Paris	428 649	820 407
Basse-Normandie	1 130 786 74	7 188 979
Languedoc-Roussillon	1 508 281	2 461 453
Région Bas-Rhin	497	2 432
Région Bretagne	34 653 868	40 514 099
Bourgogne	3 165 749	4 898 981
Nord-Pas-de-calais	7 770 817	8 145 980
Rhône-Alpes	9 197 454	15 628 654
Limousin	2 384 370	3 725 898
Fip Franche-Comté	0	0
Fip Poitou-Charentes	0	0
Rhône-Alpes FRERA	28 915	34 238
Haute-de-France	69 188 369	80 037 028
Normandie	24 493 255	24 889 524
Auvergne Rhône-Alpes	51 541 094	46 543 807
Occitanie	25 530 769	19 164 565
Bourgogne Franche-Comté	19 415 705	18 074 089
Grand Est	23 909 714	20 584 566
Nouvelle Aquitaine	35 675 938	30 346 518
Réunion	1 483 768	2 044 329
Guadeloupe	3 349 759	2 186 386
Autres Fonds	42 875	42 875
Engagements fonds de garantie	**934 640 031**	**931 902 793**
Engagements douteux fonds de garantie	**123 278 630**	**116 077 902**
Total engagements des fonds de garantie	**1 057 918 661**	**1 047 980 695**

Fonds Régionaux de l'Innovation-FRGI	82 856 430	77 544 220
Engagements douteux fonds de garantie à l'Innovation	**7 454 532**	**7 286 767**
Total engagements des fonds de garantie à l'Innovation	**90 310 962**	**84 830 987**
Total général engagements des fonds de garantie	**1 148 229 623 (1)**	**1 132 811 682**

(1) Dont 292 801 359 euros d'engagements donnés à Bpifrance Financement.

Le montant des engagements donnés figurant au hors-bilan représente le montant cumulé des risques pris par Bpifrance Régions au 31 décembre 2020. La part des engagements autorisés non utilisés qui correspond aux encours non mis en place par les partenaires bancaires s'élève à 112 millions d'euros.

Ventilation des engagements hors bilan au 31 décembre 2019

- **Par grands types de contrepartie**

(en €)	Sociétés	Entrepreneurs individuels	Administrations	Particuliers	Autres	Total
Engagement de garantie	1 017 453 586	0	42 875	0	0	1 017 496 461
Engagement de garantie douteux compromis	130 733 162	0	0	0	0	130 733 162

- **Par secteurs d'activité économique**

(en €)	Industrie	Commerce	Services	Tourisme	BTP	TOTAL
Engagement de garantie	115 427 061	108 389 872	622 542 000	149 699 849	21 437 679	1 017 496 461
Engagement de garantie douteux compromis	25 034 130	21 694 514	61 010 434	16 865 981	6 128 103	130 733 162

Note 12 - Intérêts et produits assimilés

(en €)	31/12/2020	31/12/2019
Opérations avec les établissements de crédit	248 545	319 421
Opérations avec la clientèle (commissions de garantie)	6 612 650	6 360 033
Opérations sur titres	196 483	211 387
Total	**7 057 678**	**6 890 840**

Note 13 - Charges générales d'exploitation

(en €)	31/12/2020	31/12/2019
Convention de prestations de services avec Bpifrance	-2 150 176	-2 197 477
Autres frais administratifs	-213 809	-200 049
Total	**-2 363 985**	**-2 397 526**

Note 14 – Rémunérations des mandataires sociaux

Au titre de leurs mandats exercés au sein de Bpifrance Régions, les mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération au cours de l'exercice.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs.

Note 15 – activités pour compte de tiers

Les opérations gérées par Bpifrance Régions (mandataire) pour le compte de tiers (mandant) ne figurent pas au bilan de la banque.

	31/12/2020						
	Actif			Passif			Hors bilan
(en €)	Créances	Disponibilités	Total	Dettes	Compte du mandant	Total	
Lorraine Forêt Bois	0	2 291 639	2 291 639	113 107	2 178 532	2 291 639	99 682
Pyrénées Atlantiques	0	498 719	498 719	306 264	192 455	498 719	309 889
Midi Pyrénées - Tempête Bois	0	64 996	64 996	0	64 996	64 996	0
PACA	0	126 272	126 272	0	126 272	126 272	0
Lorraine Garantie - Immo	7 996	585 169	593 165	0	593 165	593 165	0
Lorraine Garantie - Relais Loyers	0	106 378	106 378	0	106 378	106 378	0
Total	7 996	3 673 173	3 681 169	419 371	3 261 798	3 681 169	409 571

Note 16 – Opérations avec les parties liées

Les opérations avec les parties liées sont négociées à des conditions de marché.

Note 17 – Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

Bpifrance

27-31 Avenue du général Leclerc
94710 Maisons-Alfort Cedex
320 252 489 RCS Créteil

Les états financiers consolidés de la société visée ci-dessus sont disponibles sur le site : www.bpifrance.fr

9. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

9.1. Rapport sur les comptes annuels

mazars

Tour Exaltis
61 rue Henri Regnault
92 400 Courbevoie

KPMG

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Bpifrance Régions S.A.

Rapport des Commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Bpifrance Régions S.A.

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social : 27-31, avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort
Capital social : 4 800 000 €

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société Bpifrance Régions S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Bpifrance Régions S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de la société.

- *Règles et principes comptables*

Les « règles de présentation et d'évaluation » présentées en annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux fonds de garantie gérés par votre société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- *Estimations comptables*

Provisionnement du risque de crédit :

Votre société constitue des provisions pour couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités, tel que décrit dans le paragraphe « Méthode d'évaluation des provisions pour risques sur engagements hors bilan donnés ». Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit, à l'appréciation du risque de non recouvrement et à leur couverture par des provisions spécifiques au passif du bilan.

Valorisation des titres:

Votre société détient des positions sur titres. Les « règles de présentation et d'évaluation » exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la société et des informations fournies en annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 6 mai 2021	Courbevoie, le 6 mai 2021
KPMG S.A.	MAZARS
2021.05.06 22:35:09 +02'00'	Signature numérique de Matthew BROWN Date : 2021.05.06 19:33:51 +02'00'
Ulrich Sarfati	Matthew Brown
Associé	*Associé*

9.2. Rapport sur les conventions et engagements réglementés

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Mazars
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

Bpifrance Régions S.A

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Bpifrance Régions S.A.
27/31, avenue du Général Leclerc – 94710 Maisons Alfort

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Mazars
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

Bpifrance Régions S.A.

Siège social : 27/31, avenue du Général Leclerc – 94710 Maisons Alfort
Capital social : €.4 800 000

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société Bpifrance Régions S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L. 225-38 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1) Avenant n°1 à la convention signée le 20 décembre 1999 modifiée par la convention signée le 17 mars 2008 entre Bpifrance Financement et Bpifrance Régions

Parties cocontractantes :

Bpifrance Régions et Bpifrance Financement

Nature, objet et modalités :

Autorisé par le Conseil d'Administration du 29 mars 2011 et signé le 30 mars 2011, cet avenant a pour but de déterminer de nouvelles conditions de rémunération tenant compte de l'évolution de la société et du volume d'opérations gérées.

Les effets financiers relatifs aux prestations entre Bpifrance Financement et Bpifrance Régions s'élèvent à 2 150 175,54 euros TTC comme indiqué au 2) ci-après.

2) Convention de prestations intragroupe entre l'EPIC Bpifrance, Bpifrance Financement, Bpifrance Régions, Auxi Finances, SCI Bpifrance

Parties cocontractantes :

Bpifrance Régions et Bpifrance Financement

Nature, objet et modalités :

Cette convention, qui a été signée le 17 mars 2008, a été autorisée par le Conseil d'Administration du 10 mars 2008. Elle a pour objet de définir le cadre des prestations croisées et de fixer les principes généraux pour l'ensemble des refacturations intragroupe entre les différentes entités signataires.

Le montant comptabilisé en charge au titre des prestations de nature commerciale et coûts salariaux s'élève à 2 150 175,54 euros TTC.

3) **Convention de prestations de services pour la mise en place des Fonds Régionaux de Garantie Innovation entre Bpifrance Financement et Bpifrance Régions**

Parties cocontractantes :

Bpifrance Régions et Bpifrance Financement

Nature, objet et modalités :

Autorisée par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2011 et signée le même jour, cette convention a pour objet de définir la nature et les modalités des différentes prestations réalisées par Bpifrance Financement pour le compte de Bpifrance Régions dans le cadre de la mise en place des Fonds Régionaux de Garantie Innovation (FRGI).

Le montant comptabilisé en frais de gestion au titre des prestations de services pour la mise en place des FRGI s'élève à 1 739 077,90 euros TTC. Ce montant correspond au cumul des montants des frais de gestion pour l'ensemble des régions concernées.

4) **Convention avec Bpifrance Financement relative au fonds FEDER**

Parties cocontractantes :

Bpifrance Régions et Bpifrance Financement

Nature, objet et modalités :

Une convention autorisée par le Conseil d'Administration du 25 mars 2004 a pour objet de préciser les modalités du fonctionnement du dispositif FEDER entre Bpifrance Financement et Bpifrance Régions.

Aucune rémunération n'a été versée au titre de cette convention au cours de l'exercice 2020.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 6 mai 2021

KPMG S.A.

2021.05.06
22:37:55
+02'00'

Ulrich Sarfati
Associé

Courbevoie, le 6 mai 2021

MAZARS

Signature numérique de Matthew BROWN
Date : 2021.05.06 19:33:00 +02'00'

Matthew Brown
Associé

Siège social
27-31, avenue du Général Leclerc
94710 Maisons-Alfort cedex
Tél. : 01 41 79 80 00

Bpifrance Régions
S.A. à Conseil d'Administration
au capital de 4 800 000 €
319 997 466 RCS Créteil